



La promotion du développement durable au Sommet des Amériques

VOLUME 3:

**Document de Travail et
Déclaration de Principes
et Plan d'Action**

Produit par

Sarah Richardson

Conseillère en politique étrangère

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

National Round Table
on the Environment
and the Economy



Table ronde nationale
sur l'environnement
et l'économie

**Table ronde nationale sur l'environnement
et le économie (TRNEE)**

1 rue Nicholas
bureau 1500
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
Tél : (613) 992-7189
Fax : (613) 992-7385

Centro Mexicano de Derecho Ambiental

Atlixco 138, Condesa
Mexico, DF 06140
Phone (525) 286-3323
Fax (525) 202-3453

Editique : Kindi Chana, TRNEE

Also available in English
Texto disponible en español

La promotion du développement durable au Sommet des Amériques

**Volume 3 : Document de Travail et
Déclaration de Principes
et Plan d'Action**

Sarah Richardson

Conseillère en politique étrangère

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Janvier 1995



Table des matières

I	TRNEE DOCUMENT DU TRAVAIL	
	Introduction	1
I.	DOSSIERS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX	3
	<i>Intensifier les relations commerciales dans l'hémisphère</i>	5
	Faire avancer le développement durable	7
	Constituer et maintenir une capacité	10
	Un forum de normalisation à l'échelle de l'hémisphère	10
	Coopération en matière de technologies environnementales dans le commerce des biens et des services	12
	Investissements	12
II.	LIENS ENVIRONNEMENTAUX	14
	Forêts	16
	Biodiversité	20
	La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et d'autres accords internationaux actuels	21
	Espèces migratrices et transfrontalières	22
	<i>Constituer et maintenir une capacité</i>	23
	Production d'énergie, consommation d'énergie et changement climatique	24
	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	25
	<i>Application conjointe</i>	26
	<i>Efficience énergétique et énergies renouvelables</i>	27
	Constituer et maintenir une capacité	29
	Toxiques	30
	<i>Pollution transfrontalière</i>	30
	Transport des déchets dangereux	32

III. CONSIDÉRATIONS D'ÉQUITÉ ET DE JUSTICE SOCIALE	34
Pauvreté	34
Constituer et maintenir une capacité au moyen du commerce	36
Participation du public, responsabilisation sociale et sécurité	37
IV. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES	39
Institutions existantes et suivi de Miami	40
<i>Le Comité de l'environnement de l'OEA</i>	41
<i>La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)</i>	43
Constituer et maintenir une capacité	44
<i>Dialogues multi-intervenants sur le développement durable à l'échelle nationale et à l'échelle de l'hémisphère</i>	44
<i>Participation des ONG</i>	45
APPENDICE A Quelques organisations, conventions et accords internationaux d'importance	47
APPENDICE B Tableau de la puissance environnementale	49
APPENDICE C Tableau de la performance environnementale	51
APPENDICE D Tendances de la population mondiale, 1960-2010	55
II SOMMET DES AMÉRIQUES, DEC. 9-11, 1994, MIAMI, FLORIDE, DÉCLARATION DE PRINCIPES ET PLAN D'ACTION	

I TRNEE DOCUMENT DU TRAVAIL

Ce document a été rédigé par le Groupe de travail sur la politique étrangère et le développement durable de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Il a servi de document de référence dans les débats qui ont eu lieu dans le cadre de deux ateliers internationaux en 1994, l'un à Washington et l'autre à Mexico. Les procès verbaux de ces ateliers sont reproduits dans les volumes I et II de la série de rapports de la TRNEE sur «La promotion du développement durable au Sommet des Amériques».

Introduction

L'hémisphère occidental devrait avoir sa place au centre de la politique étrangère canadienne des années 90, non seulement à cause de la puissance et du potentiel économiques de la région, mais aussi et surtout à cause de son importance écologique pour la planète.

Les pays de l'hémisphère occidental, qui ne comptent que pour 13 % de la population mondiale, recèlent ensemble quelque 40 % du couvert forestier naturel du globe et des eaux renouvelables, 36 % de ses littoraux, et comptent en même temps pour près de 30 % des émissions de CO₂, de la production d'énergie et de la masse continentale à l'échelle de la planète. Plus que toute autre région importante, l'hémisphère occidental représente un trésor écologique pour l'ensemble de la planète. Il tient donc un rôle essentiel dans la mise en oeuvre et le prolongement des principes et pratiques de développement durable élaborés dans le rapport de la Commission Brundtland, puis adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio en 1992. En fait, le Sommet des Amériques offre à point nommé une occasion unique de donner suite, à l'échelle régionale, à l'Action 21 et aux autres documents de Rio.

À l'intérieur de la région, les interdépendances économiques et

environnementales grandissent rapidement. Sur le plan économique, l'hémisphère, qui produit plus du tiers du produit national brut mondial (PNB 1989), représente la première frontière de l'éventuel élargissement des régimes et institutions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et offre un marché en pleine croissance et en pleine modernisation. Cette croissance et les conséquences qui l'accompagnent, soit l'augmentation de la demande en ressources naturelles, la pollution et les répercussions sur les réseaux de transport de toute la région, risquent de causer d'importants dommages écologiques et, ultimement, économiques, si elle ne se fait pas de façon viable.

Pourtant, en comparaison avec d'autres régions du globe et mise à part la toute nouvelle communauté trilatérale de l'ALENA, l'hémisphère, et en particulier la famille des institutions inter-américaines, tardent à incorporer les aspects fondamentaux du développement durable : la nécessité d'intégrer les préoccupations économiques et environnementales d'une façon qui favorise l'équité, la responsabilité sociale et une prise de décision multipartite inclusive. À l'encontre des institutions plus récentes qui gouvernent le monde de l'après-guerre froide et qui servent de mécanismes principaux pour la politique étrangère canadienne [le G7,

l'ALENA, l'APEC (Forum de coopération économique Asie-Pacifique) et même en partie la Francophonie, le Commonwealth et l'OCDE], les institutions de l'hémisphère n'ont pas de tribune régulière qui puisse servir d'instrument de décision collective aux chefs de gouvernement ou aux ministres des portefeuilles axés sur l'économie, les ressources naturelles et l'environnement. L'hémisphère a donc tardé à reconnaître l'interdépendance régionale et l'importance planétaire de son écologie, à admettre qu'il doit intégrer les facteurs économiques et environnementaux dans sa gestion, et à s'attaquer à cette tâche dans l'esprit de Rio 1992.

Comme il en a fait la preuve à l'échelle mondiale à Rio, puis au Forum de l'APEC depuis novembre 1993, le Canada a la capacité de prendre l'initiative. Parmi les pays de

l'hémisphère, il se place au premier rang pour la longueur de ses littoraux et pour la superficie de son territoire, et au deuxième rang pour le couvert forestier, l'eau douce, les émissions de CO₂ et la production d'énergie. Il est donc très bien placé pour promouvoir des solutions aux problèmes régionaux émergents et pour servir de noyau autour duquel pourront s'articuler des régimes globaux plus musclés. Le Canada a tout intérêt, par le truchement du multilatéralisme, à accroître ses marchés et à promouvoir le consensus international autour de la protection et de l'amélioration de l'environnement. Pour tirer profit de sa position et pour faire avancer la cause du développement durable, le Canada devrait suivre un plan d'action basé sur les recommandations suivantes au prochain Sommet des Amériques.

Dossiers économiques et commerciaux

1

Le regain d'intérêt politique que suscitent l'intégration régionale et l'éventuelle création d'un espace communautaire dans l'hémisphère découle principalement d'une évolution spectaculaire qui vient de se produire dans le domaine économique. Au cours de la dernière décennie, le commerce et les investissements entre les pays de l'hémisphère occidental ont fait des pas de géant : des progrès considérables ont été faits dans la libéralisation du commerce et dans les mesures concomitantes d'ajustement structurel, de privatisation des sociétés d'État et d'autres réformes économiques axées sur le marché en Amérique latine et dans les Antilles. Les tarifs ont remplacé les licences comme moyen principal de régularisation des importations et, dans nombre de pays, ils diminuent constamment suivant un calendrier pré-établi. Tous les principaux pays de l'Amérique latine sont maintenant membres du GATT et doivent se conformer à ces exigences. Bon nombre de ces pays ont signé et ratifié la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC).¹

L'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique est entré en vigueur au début de 1994.

L'Accord commercial s'accompagnait de deux ententes et institutions de grande portée concernant les défis sociaux et environnementaux susceptibles de se poser en Amérique du Nord par suite de l'entrée en vigueur du nouveau régime de libéralisation des échanges. Au cours de la dernière année, les trois États membres de l'ALENA en sont rapidement venus à étudier les avantages d'un éventuel élargissement de la communauté trilatérale à tout l'hémisphère et même plus, par le truchement de discussions intensives au sujet de l'accession de certains partenaires à l'ALENA, le Chili par exemple.

À l'échelle régionale, en 1992, l'expansion économique en Amérique latine et dans les Antilles a dépassé le taux de croissance démographique. Des données préliminaires indiquent que le produit intérieur brut (PIB) de la région en 1992 a augmenté de 2,4 %, taux légèrement inférieur à celui de 3,5 % enregistré en 1991. Bien que de plus en plus de pays de la région aient consolidé leurs processus d'ajustement, 1992 a été caractérisé par des écarts qui allaient en s'élargissant dans la performance de bon nombre des économies. Le Brésil mis à part, le produit régional des

¹ Voir à l'annexe A la liste des principales ententes, conventions et organisations internationales et la liste des pays de l'hémisphère qui en font partie.

économies de l'Amérique latine et des Antilles a augmenté de 4,3 % en 1992, comparativement à 5 % en 1991.

Les taux d'inflation ont continué de baisser. Seulement cinq pays ont connu des augmentations appréciables comparativement à 1991. Seul le Brésil a un taux d'inflation qui dépasse les trois chiffres. Des politiques d'austérité budgétaire sont appliquées et certains gouvernements réalisent des surplus. Le Brésil continue de faire exception, mais l'Argentine, qui a connu un taux d'inflation de quelque 50 000 % en 1989, a ramené son taux à 7,4 % en 1993. Ce facteur, ainsi que les faibles taux d'intérêt aux États-Unis, ont permis d'atténuer considérablement le problème de la dette.

Les pays de l'hémisphère qui ont des populations considérables et une croissance économique rapide continuent d'offrir des possibilités intéressantes pour le commerce et les investissements. À lui seul, le Brésil compte plus de 150 millions de consommateurs potentiels et affiche une économie hautement diversifiée avec un PIB de 447 milliards de \$ US (comparativement au PIB de 740 milliards de \$ CAN du Canada en 1994). Le Chili connaît également une croissance rapide depuis le début des années 90. En 1992, son PIB a augmenté de 10,3 % et sa production industrielle de 15 %.

L'activité commerciale et économique qui en découle ne fait pas qu'augmenter. Elle est aussi en train de devenir hémisphérique. La

prolifération sans précédent d'accords sous-régionaux de libre-échange, l'expansion des relations commerciales dans l'hémisphère, ainsi que les changements visant à encourager l'accessibilité réciproque et l'ouverture des marchés dans toute l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ont entraîné une hausse spectaculaire des quantités de biens échangés et de l'activité économique. Cela ne devrait pas surprendre si l'on pense que l'hémisphère offre un marché de 500 millions de personnes. Les partisans du développement durable devraient se réjouir de cette croissance, tout en restant conscients du fait qu'une telle croissance entraîne, et risque de continuer d'entraîner, de sérieuses répercussions écologiques et sociales. Les politiques, les lois et les règlements touchant à l'environnement, en particulier en ce qui a trait à la dégradation des ressources naturelles, sont relativement peu développés en Amérique latine et dans les Antilles et il en est de même des ressources et des mécanismes nécessaires à la surveillance et à l'application. L'escalade de la croissance économique représente une menace considérable pour l'écologie de l'hémisphère si elle ne s'accompagne pas de mesures de protection de l'environnement et de protection sociale. Parallèlement, l'accroissement de l'interdépendance offre de bonnes occasions de poursuivre l'intensification de l'activité économique de façon plus viable.

Tout en intensifiant la libéralisation du commerce et en acceptant de nouveaux membres comme parties à l'ALENA, il ne faudrait pas laisser s'éroder les réalisations environnementales et sociales de l'actuelle trilogie d'institutions de l'ALENA. En fait, les partisans du développement durable devraient se montrer favorables à l'expansion de l'ALENA car cela aurait pour conséquence d'élargir au reste de l'hémisphère la portée des régimes environnementaux et sociaux très perfectionnés de l'ALENA plutôt que de laisser de nouveaux intervenants s'en remettre uniquement au GATT ou à des accords régionaux existants, ou encore à des ententes qu'ils auraient autrement conclues et qui ne comporteraient pas des mesures aussi structurées de protection environnementale ou sociale.

Intensifier les relations commerciales dans l'hémisphère

Les relations commerciales dans l'hémisphère se multiplient à la fois sur les fronts bilatéral et plurilatéral. En Amérique du Nord, l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique de 1993 a réuni les trois pays du continent et remplacé le précédent accord canado-américain de libre-échange. L'ALENA a créé un marché de 360 millions de personnes qui ont ensemble un pouvoir d'achat de 6,2 billions de dollars US. Même de la façon dont il est actuellement mis en

oeuvre, d'autres pays de l'hémisphère, comme le Chili et la Colombie, se montrent déjà très intéressés à y adhérer.

En Amérique centrale et en Amérique du Sud, le commerce intrarégional est en pleine croissance. De 1986 à 1990, les exportations intrarégionales représentaient 10 % du total des exportations. En 1991, elles se situaient à 14 %; en 1992, à 17 %; et en 1993, elles atteignaient 20 % du total des exportations. Quatre ententes d'intégration sous-régionales ont maintenant été conclues : le marché commun centre-américain (MCCA), l'Accord de Carthagène, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR).

CARICOM est l'un des organismes d'intégration les plus anciens dans la vaste région de l'Amérique latine et des Antilles, ses origines remontant à 1968. Il regroupe 13 pays qui sont parmi les plus petits pays de l'Amérique latine et des Antilles et souvent les pays dont l'économie dépend le plus du commerce.

MERCOSUR, qui doit être conclu le 1^{er} janvier 1995, formera le bloc commercial le plus vaste en Amérique du Sud en unissant dans un marché commun les pays du cône austral, soit le Brésil, l'Uruguay, le Paraguay et l'Argentine. L'entente est censée entraîner une réduction substantielle des tarifs et des obstacles non tarifaires au commerce entre les pays membres. MERCOSUR n'est même pas en vigueur encore que d'autres

pays d'Amérique du Sud cherchent à y adhérer. Les échanges commerciaux entre pays membres de MERCOSUR, qui étaient de 4,1 milliards de \$ US en 1990, dépassaient les 10 milliards de \$ US en 1993. L'environnement n'est pas considéré comme une priorité à l'intérieur de MERCOSUR puisqu'aucun des 11 groupes de travail établis en vertu de cet accord ne s'en occupe expressément.

L'accord de Carthagène, qu'on désigne aussi sous le nom de Groupe andin ou Pacte andin, est un autre accord plurilatéral important. Ses signataires sont le Venezuela, la Colombie, l'Équateur, la Bolivie et le Pérou. Le Groupe andin a maintenant 25 ans d'existence et travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau programme andin. Il s'agira de renforcer la zone de libre-échange et l'union douanière, de fixer un cadre pour le commerce des services et de s'attaquer aux dossiers de l'ordre du jour économique international, qui pourrait inclure le développement durable et le développement des ressources humaines. Le commerce intrarégional au sein du Groupe andin a augmenté de quelque 30 % en 1993 pour atteindre le chiffre record de 2,9 milliards de \$ US, alors qu'il n'était que de 1,33 milliard de \$ US en 1990.

Enfin, le Mexique, le Venezuela et la Colombie ont récemment finalisé un accord baptisé Accord du groupe des trois (G-3). Cette entente ne se limite pas au commerce. Elle vise également d'autres domaines fondamentaux de l'économie, comme les services, les

investissements, de même que la propriété industrielle et intellectuelle.

Dans les dix dernières années, plus de 20 ententes bilatérales ont également été signées - elles visaient toutes à abaisser les droits de douane au moyen de l'application de tarifs préférentiels sur certains biens. Le Chili a conclu un accord bilatéral avec l'Argentine et le Venezuela en a signé un avec la Colombie, auquel l'Équateur aimerait se joindre.

Tout récemment, en avril 1994, le Mexique a conclu un accord de libre-échange avec le Costa Rica qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1995. Ce traité est l'instrument le plus complet à jamais avoir été négocié en Amérique latine et il inclut un train de règles qui amèneront transparence et sécurité dans l'administration des affaires tout en favorisant le commerce des biens et services.

Sous l'égide de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), qui constitue pour le Mexique et pour 11 pays d'Amérique du Sud le cadre général de négociation de l'intégration et des échanges régionaux, on dénombre actuellement 120 ententes commerciales. Le Mexique est partie à 36 d'entre elles. L'ALADI a été établie en 1980 par le Traité de Montevideo, qui a fait l'objet de discussions récentes au comité spécial du commerce de l'Organisation des États américains. Il y a peut-être lieu de modifier et d'élargir le traité à la lumière des nouvelles réalités structurelles,

institutionnelles et économiques, et compte tenu aussi de la croissance.

Au fur et à mesure que le nombre d'ententes commerciales et de traités de libre-échange augmente, le volume des échanges entre les pays de l'hémisphère augmente aussi. Cette multiplication des échanges fait ressortir plus que jamais la nécessité de mesures de protection de l'environnement et des autres acquis sociaux. Pour l'instant, les accords commerciaux les plus récents dans l'hémisphère, sauf l'ALENA, ne contiennent pas de mesures de protection environnementale ou sociale adéquates.

Si les ressources naturelles, comme les forêts, la terre, l'eau et les poissons, sont mises en marché librement sans droits de propriété garantis et bien définis, la libéralisation du commerce risque fort d'entraîner une utilisation ou des exportations accrues de biens basés sur les ressources naturelles, de bétail et de produits agricoles, aux dépens de la ressource elle-même et de la durabilité à long terme. Par exemple, s'il n'y a pas de mécanisme de réglementation ni d'instruments économiques pour internaliser les coûts environnementaux, l'accroissement des exportations d'énergie rendu possible grâce à la libéralisation des échanges pourrait faire augmenter la pollution de l'air et de l'eau, surtout si le produit est subventionné.

Du point de vue de la prospérité, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) lance, dans un rapport récent, un avertissement contre le danger de la prolifération des ententes bilatérales et d'autres ententes de portée géographique très limitée si ces ententes ne mènent pas à des accords plus larges, moins discriminatoires.² Comme les relations bilatérales sont de plus en plus concentrées, il y a un danger que les petits pays ajustent leurs structures de production aux conditions du marché de leur principal partenaire commercial et qu'ils se rendent par le fait même incapables de s'adapter à une concurrence plus sévère. La Commission met également en garde contre une concentration accrue de l'investissement dans les «niches» régionales créées par plusieurs associations bilatérales. Dans leur étude, les auteurs laissent entendre que l'Amérique latine et les Caraïbes devraient promouvoir, par l'intensification de l'interdépendance économique entre les pays de la région, un climat économique de «régionalisme ouvert».

Faire avancer le développement durable

On peut faire avancer le développement durable au moyen d'une intégration économique accrue dans la mesure où l'élargissement des ententes actuelles de libéralisation des

² Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); *Open Regionalism in Latin America and the Caribbean - Economic Integration as a Contribution to Changing Production Patterns with Social Equity*, (Santiago, Chili : Nations Unies, CEPALC, 1994).

échanges ne représente pas un affaiblissement *de facto* des progrès réalisés dans le plan d'action environnemental et social de l'ALENA. Il est donc essentiel que les pays qui adhèrent à l'ALENA soient disposés à accepter le cadre environnemental et social qui a été négocié pour l'accompagner, sous réserve de certaines dispositions d'application graduelle et d'assistance qui tiendraient compte de leurs circonstances particulières. Nonobstant l'importance des accords parallèles sur l'environnement et le travail pour le développement durable, il est peu probable que les partenaires de l'ALENA acceptent de rouvrir les ententes si les pays de l'hémisphère les approchent un par un.

Certains pays de l'hémisphère n'ont peut-être aucune envie d'accéder à l'ALENA. Pour d'autres, c'est peut-être un objectif à long terme, surtout dans le cas des pays qui ne peuvent ou ne veulent pas souscrire aux engagements contenus dans l'Accord. Cela est peut-être d'autant plus vrai s'ils sont déjà membres de l'un des principaux espaces de libre-échange d'Amérique du Sud et membres du GATT. Il devient donc vital d'examiner de près les autres accords plurilatéraux et bilatéraux de l'hémisphère afin de s'assurer qu'ils contiennent des dispositions appropriées pour assurer la protection de l'environnement et l'équité sociale.

En fait, toute augmentation future de l'activité économique créée par la création d'une zone quelconque de libre-échange dans l'hémisphère

devrait être minutieusement évaluée afin de faire ressortir les éventuels impacts négatifs ou positifs sur l'environnement et sur les groupes sociaux touchés. L'urgence de la question est d'autant plus grande que l'officialisation de la protection environnementale dans les relations commerciales n'est pas très avancée à l'échelle du globe. De bonnes politiques environnementales peuvent contribuer à améliorer les profits tirés du commerce et à éviter les conflits commerciaux. Plus encore, la libéralisation du commerce peut aider à améliorer la qualité de l'environnement si on prend les précautions nécessaires.

La récente étude de la CEPALC recommande une libéralisation des échanges à grande échelle. Les auteurs recommandent que l'accession des pays aux ententes existantes puisse se faire de façon souple et efficace, facilitant ainsi une extension graduelle des privilèges et réduisant la discrimination intra-régionale. La promotion de l'accession efficace présente deux avantages : elle diminue les chevauchements de zones économiques causés par la multiplicité des accords d'intégration bilatéraux et de leurs différentes dispositions, et elle encourage la formation de groupes de pays qui agissent ensuite comme promoteurs des procédés renouvelés d'intégration régionale élargie.

Comme seconde option pour faire avancer l'interdépendance économique dans la région, les

auteurs de l'étude proposent l'intégration sectorielle. Des ententes sectorielles souples aideraient les entreprises à tirer profit de l'intégration et pourraient permettre une coordination propre à favoriser et à faciliter les transferts technologiques ainsi que la création de réseaux d'information et autres.

Tout comme l'intégration économique, l'intégration sociale revêt une importance cruciale. Les institutions chargées de mettre en oeuvre les processus d'intégration économique devraient encourager et faciliter une plus grande participation des organisations qui représentent divers intérêts sociaux, conformément à la démocratisation croissante qui gagne la région. La responsabilité sociale reste un gage important de la responsabilité environnementale.

Les chefs de gouvernement présents au Sommet devraient s'engager à intensifier les échanges dans l'hémisphère en soumettant au régime de la trilogie des ententes et institutions de l'ALENA les aspects sociaux et de protection de l'environnement. Ils devraient notamment prendre l'engagement de soumettre l'accession à l'ALENA à un comportement social et environnemental responsable. Les chefs de gouvernement, par contre, ne doivent pas présumer que tous les pays de l'hémisphère vont accéder à l'ALENA et ils devraient convenir de prendre en considération et d'examiner les répercussions environnementales et sociales de tous les accords

commerciaux dans la région. Il pourrait s'agir, en premier lieu, d'une recherche qui serait faite par un comité conjoint sur le commerce et l'environnement à l'Organisation des États américains, ou encore par un groupe de travail spécial établi par les chefs de gouvernement à Miami.

Le groupe «intégration des marchés» au Sommet des Amériques devrait se pencher sur les enjeux du commerce et de l'environnement/développement durable. Il faudrait en premier lieu organiser une réunion des ministres du commerce de l'hémisphère où les enjeux de l'environnement recevraient toute l'attention qu'ils méritent afin d'assurer une meilleure intégration des facteurs économiques et environnementaux. Entre autres questions à examiner, il y aurait l'importance de constituer et de maintenir une capacité pour faire en sorte que les pays puissent conclure avec d'autres des accords de libre-échange selon des modalités qui pourront promouvoir le développement durable et renforcer les normes environnementales et sociales.

Les ministres du commerce devraient envisager d'éliminer rapidement les tarifs imposés aux technologies environnementales et aux technologies traditionnelles de lutte contre la pollution dans l'hémisphère.

Les chefs de gouvernement présents à Miami devraient s'entendre pour harmoniser à la hausse les normes

environnementales dans les Amériques en portant une attention particulière au renforcement des cadres légaux; pour améliorer la capacité d'observation et d'application des règlements environnementaux; pour renforcer les institutions grâce à la coopération technique, à la formation et à l'éducation; et pour élaborer des stratégies pour assurer que le public puisse participer à l'élaboration des politiques environnementales.

Le Comité spécial du commerce de l'Organisation des États américains a été créé à l'Assemblée générale de l'OEA tenue à Managua en juin 1993. Il s'est réuni pour la première fois du 16 au 18 mai 1994 à Washington. Il remplace le précédent forum du commerce de l'OEA (SECON, organisme qui selon certains, concentrait ses efforts pour critiquer les États-Unis). Le nouvel organisme, mis sur pied avec l'appui des États-Unis et du Canada, a été conçu comme un organe efficace et tourné vers l'avenir qui pourra composer avec les nouveaux enjeux de la libéralisation du commerce à l'échelle de l'hémisphère.

Le nouveau comité du commerce de l'Organisation des États américains devrait être invité à se joindre au Comité de l'environnement récemment créé afin de mettre sur pied un programme de travail conjoint. Ce programme pourrait commencer par un examen comparatif des régimes et dispositions actuels en matière de commerce et d'environnement

prévus dans les 25 ententes commerciales sous-régionales de l'hémisphère actuellement en vigueur, puis étudier l'applicabilité des plus perfectionnés (y compris l'ALENA) à un processus ou accord de libéralisation à l'échelle de l'hémisphère.

L'élaboration d'indicateurs de durabilité devrait également être un sujet de coopération dans l'hémisphère, surtout dans l'actuel contexte d'intégration économique. Il y a lieu de réformer de façon urgente les normes de comptabilité nationale (PNB, PIB) afin d'inclure de l'information sur les indicateurs sociaux et environnementaux qui pourront témoigner de l'appauvrissement ou de la multiplication des ressources naturelles, humaines et anthropiques.

Les chefs de gouvernement devraient appuyer, dans le contexte de l'hémisphère, les travaux futurs de la Commission nord-américaine de coopération environnementale sur les indicateurs de durabilité.

Constituer et maintenir une capacité

Un forum de normalisation à l'échelle de l'hémisphère

Pour se préparer à l'ALENA, des organismes privés et à but non lucratif qui s'intéressent à la normalisation basée sur le consensus au Canada, aux États-Unis et au Mexique ont créé, en 1990, le Forum trilatéral de la normalisation. Au printemps 1993, à

l'initiative du Canada, un groupe de travail sur les normes environnementales était créé à l'intérieur du Forum avec pour mandat d'échanger de l'information sur les règles et normes actuelles et prévues en matière d'environnement, ainsi que sur les processus de normalisation et d'évaluation de la conformité dans les trois pays. Ce groupe de travail doit servir de catalyseur au renforcement des normes et systèmes de gestion en environnement ainsi qu'à une application plus efficace dans les trois pays; il doit aussi appuyer les institutions de l'ALENA dans la conduite des activités de normalisation pour lesquelles elles sont mandatées. Des processus de ce genre constituent un complément rentable et une option de remplacement aux activités de réglementation et d'application dévolues aux gouvernements. En s'assurant dès le début de l'appui de l'industrie et des autres organisations sur le terrain, ils génèrent souvent une performance environnementale bien meilleure que ce que pourraient accomplir les régimes gouvernementaux les plus rigoureux et les mieux dotés en termes de surveillance. Dans le contexte actuel d'une éventuelle expansion de l'ALENA à d'autres pays de l'hémisphère, il y a lieu maintenant de mettre sur pied, par le truchement du Conseil des normes du Canada et de ses organismes partenaires, un forum semblable qui servira au partage de l'information, à la coopération, ainsi qu'à l'établissement et au renforcement de normes

environnementales à l'échelle de l'hémisphère (bien au-delà des réalisations modestes du comité de l'environnement et du comité judiciaire de l'OEA sur la législation environnementale). Par le truchement d'un tel forum, le Canada pourrait mobiliser un appui régional pour les travaux qu'il dirige comme responsable du processus multilatéral ISO TC 207 sur la conception de systèmes de gestion environnementale destinés à accompagner les systèmes de gestion de la qualité ISO 9000.

Pour donner suite aux activités du Groupe de travail sur les normes environnementales du Forum trilatéral nord-américain de normalisation (États-Unis, Canada et Mexique), il faudrait créer un forum hémisphérique afin d'échanger de l'information sur les règlements et normes actuels et prévus dans le domaine de l'environnement. On pourrait aussi y échanger de l'information sur les processus d'établissement des normes et d'évaluation de la conformité dans les pays de l'hémisphère, ce qui conduirait à un renforcement des normes environnementales et des systèmes de gestion, ainsi qu'à une application plus efficace.

Les chefs de gouvernement devraient appuyer les travaux de la Commission nord-américaine de coopération environnementale relativement à des normes nord-américaines et en tenir compte.

Coopération en matière de technologies environnementales dans le commerce des biens et des services

Afin d'investir dans les technologies environnementales, les gouvernements locaux auront besoin des ressources des institutions bilatérales et multilatérales. Souvent, les autorités locales des pays en voie de développement n'ont pas les lois nécessaires pour garantir une juste rémunération des droits de propriété intellectuelle, ni l'infrastructure nécessaire pour permettre le transfert et l'implantation des technologies.

Il faudrait sérieusement penser à conclure des partenariats Nord-Sud unissant des intérêts privés et publics, et repenser l'affectation des deniers publics.

Les chefs de gouvernement devraient lancer un programme hémisphérique de coopération en matière de technologies environnementales. Du point de vue du commerce, il pourrait s'agir de mesures incitatives visant par exemple à accélérer la réduction des tarifs sur les biens et services susceptibles de ralentir la dégradation de l'environnement ceci aussi bien dans les échanges avec des partenaires commerciaux actuels qu'avec des partenaires éventuels qui s'engageraient à abaisser les obstacles commerciaux à l'échange de ces biens et services. Les articles visés pourraient inclure les technologies nécessaires au nettoyage dans des activités

industrielles existantes ainsi que des technologies et services nouveaux, y compris la comptabilité environnementale, les rapports sur l'environnement, la vérification et les systèmes de gestion connexes.

Investissements

Actuellement, les investissements canadiens dans les autres pays de l'hémisphère sont évalués à environ 6 milliards de dollars. En réalité, les investissements directs et les placements de portefeuille dans les cinq principaux marchés de l'Amérique latine, soit l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique et le Venezuela, ont plus que doublé en 1991. Le Brésil, avec 2,4 milliards de \$ US, est le troisième plus important bénéficiaire des investissements canadiens à l'étranger, après le Royaume-Uni et les États-Unis. Des augmentations semblables se produisent dans d'autres pays de l'hémisphère. Au Chili, par exemple, entre 1992 et 1993, le total des investissements directs étrangers a augmenté de 10 % pour atteindre les 3,3 milliards de dollars. Sur ce montant les investissements des États-Unis comptent pour 2,4 milliards. Les nouvelles perspectives qu'ont fait miroiter les programmes de privatisation de l'administration Salinas au Mexique ont entraîné la vente de plus de 1 000 entreprises d'État et devraient attirer des capitaux encore plus importants au Mexique. Pour le Canada, les secteurs de concentration les plus probables seront les mines, l'agro-industrie, l'alimentation, les

transports, l'environnement et le tourisme.

Le principe qui sous-tend l'article 1114 de l'ALENA, qui empêche les parties d'affaiblir des dispositions légales environnementales afin d'attirer des

investissements, devrait être entériné par les chefs de gouvernement de l'hémisphère, selon ce qui s'applique à leur propre pays.

2

Liens environnementaux

Dans le contexte actuel de l'accroissement de l'interdépendance à l'échelle de l'hémisphère, on peut prévoir que des défis plus grands en matière de développement durable vont se poser. Nous devrions saisir cette occasion d'améliorer la performance environnementale de l'hémisphère comme communauté organisée d'intérêts et de valeurs, et d'aller au-delà des tentatives déjà faites par des organisations existantes comme l'OEA.

L'hémisphère peut et devrait prendre l'initiative dans les domaines où il est le gardien d'une part importante de l'actif environnemental planétaire, dans ceux où sa performance environnementale laisse à désirer par rapport à celle d'autres régions, et en particulier dans ceux où l'interdépendance grandissante entre les pays fait de l'action collective une réalité ou une nécessité urgente.³

Parmi les enjeux écologiques les plus importants qui répondent aux critères ci-dessus et qui ont des répercussions immédiates pour l'hémisphère, mentionnons les trois suivants : le changement climatique et l'énergie, les forêts et la biodiversité. Ces enjeux sont tous interreliés. Les forêts sont nécessaires pour protéger la

biodiversité — elles fournissent l'habitat à quelque 10 à 80 millions d'espèces vivantes qui vont des arbres eux-mêmes et des autres plantes jusqu'aux micro-organismes, en passant par les mammifères, les oiseaux, les poissons, les insectes, les bactéries, les champignons et les algues. Les forêts tropicales sont de loin les réservoirs les plus importants de diversité biologique. Mais, ailleurs que dans les tropiques, les forêts sont souvent aussi des habitats extrêmement importants pour la majorité des espèces. Au Canada, par exemple, 200 000 des quelque 300 000 espèces de plantes, d'animaux et de micro-organismes vivent dans les forêts.

Ainsi, la perte de diversité biologique sur la planète et le sort des ressources biologiques sont étroitement liés à l'avenir des forêts. Selon des estimations prudentes, on croit qu'au rythme actuel du déboisement à l'échelle du globe au moins 2 à 7 % de toutes les espèces auront disparu dans 25 ans.

Les forêts constituent également un moyen de lutter contre l'effet de serre et de prévenir ainsi le changement climatique. Elles filtrent l'air et servent de puits au carbone qui, quand il est rejeté dans l'atmosphère, constitue le

³ L'annexe B présente certains des enjeux environnementaux qui sont intrinsèquement de nature hémisphérique, soit les poissons, les forêts, la biodiversité, le changement climatique et les espèces migratrices. À l'annexe C, on trouve quelques indicateurs de la performance environnementale de certains pays de l'hémisphère relativement à ces enjeux; les données sont comparées d'un pays à l'autre et avec d'autres régions du monde. L'annexe D donne, à des fins de comparaison, les tendances démographiques de différentes régions du monde.

principal gaz à effet de serre. Afin de réduire d'ici l'an 2000 les émissions de CO₂ à leurs niveaux de 1990, il faut absolument s'attaquer aux problèmes du secteur de l'énergie comme l'utilisation inefficace des combustibles fossiles et la réduction des émissions et des sources de CO₂, puis se pencher sur la question des puits, que l'on trouve dans les forêts de l'hémisphère. En fait, les augmentations des émissions de CO₂ sont principalement (à 75 %) attribuables à la hausse vertigineuse de la combustion des combustibles fossiles. Mais on estime que 25 % sont attribuables à la destruction des forêts du globe. La destruction des forêts contribue à accroître les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère, en partie par le truchement de la réduction de l'activité de photosynthèse, et en partie à cause du rejet du carbone emmagasiné dans la biomasse et le sol des forêts.

De même, le réchauffement planétaire, causé par les actuelles pratiques énergétiques dans l'hémisphère, aura un effet négatif sur la biodiversité tant sur terre que dans les océans. La diversité biologique subira les effets des changements climatiques. Les hausses de température et du niveau de la mer prévues auront un effet sur la vitalité régionale, surtout dans les îles basses et dans les régions côtières. Dans certains cas, la capacité de survie d'une espèce dépendra de sa capacité à s'adapter à des habitats transformés et de ses rapports avec d'autres espèces. Les

plantes, qui sont directement touchées par la température et les précipitations, ne peuvent pas se déplacer si les conditions leur deviennent hostiles. De la même façon qu'elles influent sur le climat et sur la biodiversité, la qualité du sol et la sécheresse peuvent avoir des effets sur l'agriculture et, partant, sur l'économie du pays.

La plupart des analystes prévoient qu'un doublement des émissions de CO₂ entraînerait une élévation du niveau de la mer de l'ordre de 0,5 à 1 mètre. Comme le Canada possède le plus long littoral de tous les pays du monde, une élévation de 0,5 à 1 mètre du niveau des océans serait très coûteuse pour plusieurs communautés canadiennes en termes, par exemple, de pertes de marais côtiers, qui sont souvent l'habitat des oiseaux migrateurs. De la même façon, les nombreuses petites îles en terres basses de l'hémisphère seraient gravement touchées.

Tous ces enjeux sont inextricablement liés à l'économie des pays de l'hémisphère. Ces pays s'en remettent souvent à leur base de ressources naturelles ou à leur climat pour l'agriculture, ou encore à la biodiversité de leurs forêts. Étant donné les liens environnementaux qui unissent les pays de l'hémisphère par la voie de l'air, de la mer et de la terre, et en raison aussi de l'inégalité des moyens pour lutter isolément contre les différents problèmes (tous les pays de l'hémisphère occidental, sauf le Canada et les États-Unis, sont classés par l'OCDE comme pays en voie de

développement), c'est au niveau de l'hémisphère qu'il faudra trouver des solutions. En fait, les conventions et les principes internationaux récemment établis commandent l'examen de ces problèmes sur une base régionale. La Convention sur la diversité biologique et la déclaration de principes des Nations Unies sur les forêts recommandent toutes deux le renforcement des capacités nationales, régionales et internationales. En fait, le chapitre 38 d'Action 21 engage les signataires à promouvoir la coopération régionale et sous-régionale dans la constitution et le maintien d'une capacité, et encourage l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement régional et sous-régional. Il faut également instaurer une coopération régionale afin de partager les expériences ou les différentes options vis-à-vis la protection de la propriété ou la gérance prudente des ressources naturelles.

Forêts

Ensemble, les pays de l'hémisphère occidental ont sur leurs territoires 42,9 % du couvert forestier fermé naturel du monde (tropical et tempéré). En fait, le Canada, les États-Unis et le Brésil ont à eux seuls 30,5 % du couvert forestier du monde. L'hémisphère renferme plus de la moitié (52,3 %) des forêts tropicales du monde et 36,3 % des forêts tempérées.

En outre, l'hémisphère occidental surexploite ses réserves forestières. La

région est première au monde pour le total des superficies de forêts tropicales perdues chaque année. En général, entre 1968 et 1990, le couvert forestier total de l'hémisphère a diminué de 4 %. Cela représente un taux de déboisement deux fois plus élevé que celui de l'Afrique et de l'Asie qui, en tant que régions, ont eu des taux de déboisement de 2 % au cours de la même période. Dans l'hémisphère occidental, le Mexique et le Brésil ressortent pour leur taux de déforestation de 5 % au cours de cette période de 22 ans. En même temps, l'hémisphère a vu la superficie de ses pâturages augmenter de 3 % et celle de ses terres cultivées de 2 %.

Des taux de déforestation aussi rapides contribuent de façon importante à l'accroissement de la dégradation du territoire. L'hémisphère, pris globalement, est responsable de 22 % du pourcentage total des terres dégradées à l'échelle du monde. Bien que cette dégradation ne soit pas aussi extrême qu'en Afrique, elle est plus grave que celle de l'Asie. La dégradation est pire en Amérique du Sud (14 % du total des terres couvertes de végétation) qu'en Amérique du Nord ou qu'en Amérique centrale (8 %). De même, entre le Nord et le Sud, les causes de la dégradation sont différentes. En Amérique du Sud, environ la moitié de la dégradation est le résultat de la déforestation rapide. En Amérique du Nord et en Amérique centrale, la dégradation est, aux deux tiers, causée par de mauvaises pratiques agricoles.

Les forêts tropicales, qui, à l'origine, couvraient 16 millions de kilomètres carrés, posent un problème particulièrement préoccupant dans l'hémisphère. Des superficies complètes de ces forêts ont été rasées pour l'agriculture, pour le commerce du bois ou pour le chauffage. Au milieu des années 70, le couvert végétal composé de forêts vierges n'occupait plus que 10 millions de kilomètres carrés. De 1981 à 1985, on a abattu chaque année 4,4 millions d'hectares de forêts tropicales fermées. Entre 1981 et 1990, l'hémisphère accusait un taux moyen de déboisement de ses forêts tropicales de -0,7 %, taux identique à celui de l'Afrique. Certains pays, comme le Mexique, avec -1,2 %, ont dépassé ce taux. Les forêts tropicales, en raison de leurs conditions climatiques et géographiques uniques, figurent parmi les habitats les plus riches du monde et recèlent une large proportion de la diversité biologique mondiale.

Conscients de l'importance de l'environnement comme source et puits de gaz à effet de serre, la majorité des pays de l'hémisphère ont dit tenir à ce que toute entente qui ressortirait de Rio reconnaisse la nécessité pour les pays en voie de développement de tirer profit de leurs ressources naturelles d'une façon écologiquement durable. Certains pays de la région ont pris des mesures pour conserver la biodiversité des forêts au moyen, entre autres, de l'établissement de réserves nationales. De telles mesures peuvent constituer

la base d'initiatives internationales qui s'inspireraient des leçons à tirer des expériences des uns et des autres et, éventuellement, encourageraient la conclusion d'une convention mondiale ou régionale sur les forêts.

Un des moyens que préconise le Canada pour tirer profit des expériences des autres est l'établissement de «forêts modèles». Un réseau de 10 forêts modèles existe maintenant au Canada. En juin 1992, ce pays annonçait la création d'un réseau international de forêts modèles qui seraient situées au Mexique, en Malaisie et en Russie; le pays participe maintenant financièrement à la création de ces forêts qui sont au nombre de deux au Mexique, une, tropicale, dans l'état de Campeche et une autre, tempérée, dans le Chihuahua. Dans l'établissement d'une forêt modèle, les différents groupes intéressés forment un partenariat et s'entendent sur une série de projets de recherche à l'intérieur desquels des aspects du développement durable peuvent être démontrés et mis au point. Ces projets sont ensuite peaufinés, approuvés, puis exécutés conjointement. On croit que cette interaction entre les intervenants aide grandement à réconcilier les objectifs en matière de forêts. Bien qu'il n'en soit encore qu'à ses premiers pas, ce programme est fort prometteur, tant du point de vue de son degré d'acceptation que de ses réussites.

Aux États-Unis, le 1^{er} juillet 1993, le président Bill Clinton a annoncé un plan forestier en faveur d'une

économie viable et d'un environnement durable. Faisant suite au Sommet de l'Oregon, tenu plus tôt pendant l'année et qui regroupait les principaux intervenants, le plan a été conçu pour donner des lignes directrices sur différents points, comme la coupe sur les terres domaniales, les exigences environnementales, l'aide aux ajustements économiques dans le Pacifique nord-ouest et l'éclaircissement des rôles des différents organismes fédéraux. Le plan a été dressé en fonction des bassins hydrographiques qui servent d'unités constitutives fondamentales; on y a aussi désigné des réserves, d'après la géographie des bassins hydrographiques et des vieilles forêts, à l'intérieur desquelles seules certaines activités très limitées seraient permises. Dix régions d'aménagement adapté ont été mises de côté afin de permettre une expérimentation écologique intensive et l'innovation sociale pouvant conduire à la mise au point et à la démonstration de nouvelles façons d'intégrer les objectifs économiques et écologiques, et de favoriser la participation locale dans la détermination de l'avenir. La production totale de bois de 1,2 milliard de pieds-planche prévue dans le plan du Président était à peu près égale au tiers de la production moyenne atteinte de 1980 à 1992. La coupe avait été carrément stoppée par des injonctions judiciaires prises en vertu de la Loi sur les espèces en danger de disparition et le plan a été conçu en fonction des exigences de

cette loi. Les aspects de ce plan qui présentent éventuellement un intérêt plus large sont sa gestation à une conférence des intervenants et son orientation axée sur les bassins hydrographiques.

Des débats en vue d'une éventuelle convention mondiale sur les forêts ont eu lieu à Rio et ailleurs, mais ils se sont butés à l'opposition farouche des principaux pays de forêts tropicales qui refusent de prendre des engagements juridiquement contraignants. Conscient de cette opposition, le Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts du monde, récemment formé à l'initiative du Canada et de la Malaisie, nie toute intention de viser la conclusion d'une convention. Néanmoins, l'essence de son travail présente certaines similitudes avec ce qui pourrait mener à cela.

En juin 1994, l'Équateur, l'Argentine et une ONG équatorienne, la fondation NATURA, ont fait paraître un document intitulé «America's Forest Program». Ce programme préconise l'établissement d'une convention continentale qui intégrerait les écosystèmes forestiers à l'échelle de l'hémisphère, soit en transformant des principes forestiers de Rio en une convention, soit en modifiant la Convention de 1940 pour la protection de la flore, de la faune et des paysages naturels des pays des Amériques (la Convention de l'hémisphère occidental). L'initiative entraînerait la conception et l'élaboration d'un système d'évaluation forestière, le renforcement

des institutions forestières, la promotion de la formation, l'encouragement à la désignation de zones de démonstration et la promotion de la création d'un fonds pour les forêts de l'Amérique afin de financer ces activités. Le programme serait administré par un comité formé de représentants des autorités forestières gouvernementales et d'un représentant d'une ONG désignée de chaque pays participant.

La Convention sur les forêts de l'Amérique centrale signée par les ministres des affaires étrangères du Costa Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et de Panama en octobre 1993, représente une autre forme intéressante d'entente. Cette convention réaffirmait les droits souverains des signataires vis-à-vis la mise en valeur de leurs forêts en tenant compte des principes suivants : leur besoin de développement, la conservation et le développement durable, la prévention des dommages environnementaux dans d'autres pays, l'application renforcée du plan d'action en foresterie de chaque État. Elle contient un engagement vis-à-vis la création d'un système de terres sauvages protégées, l'intégration des programmes agricoles et la restauration des terres dégradées. La Commission centre-américaine de l'environnement et du développement a reçu instruction de créer un conseil centre-américain des forêts afin de donner suite à la Convention et elle a été mandatée pour solliciter des appuis auprès de gouvernements

amis et d'organisations internationales. En substance, cette convention est une forme d'accord général de coopération.

Les incitatifs et règlements relatifs au déboisement devraient être passés en revue afin d'éliminer les incitatifs à la déforestation dans l'hémisphère. Les chefs de gouvernement devraient étudier des mesures d'encouragement à l'entretien et à l'agrandissement des forêts actuelles. Les travaux en cours devraient être appuyés et les travaux supplémentaires concernant les critères et indicateurs de développement durable dans le secteur forestier encouragés.

Les pays de l'hémisphère devraient continuer à étudier des méthodes d'aménagement forestier durable. Ils devraient être encouragés à faire des forêts leur cheval de bataille pour donner suite au consensus de Rio (les principes sur les forêts).

L'Organisation des États américains pourrait faire de cette initiative un point important de son nouveau plan de travail.

Il serait utile que les chefs de gouvernement, au Sommet de Miami, reconnaissent dans leurs délibérations les points de friction entre le Nord et le Sud sur les enjeux forestiers. S'il devait arriver qu'aucun consensus ne se dégage sur un modèle de convention, il existe toute une gamme d'autres moyens pour améliorer la coopération internationale dans le domaine des forêts en s'inspirant des plans déjà entérinés par les pays en

voie de développement de l'hémisphère. Conscient de la complexité de cet enjeu et de l'abondance de ses ressources forestières, le gouvernement du Canada devrait envisager de prendre l'initiative à ce sujet.

Biodiversité

L'hémisphère occidental est en soi un trésor de diversité biologique. Au Brésil seulement, on a dénombré en 1992 1573 espèces d'oiseaux. De fait, l'Amazonie abrite 20 % des espèces d'oiseaux du monde et des milliers d'espèces de papillons et d'autres insectes.

À l'échelle de la planète, la liste 1988 des espèces menacées de l'UICN comportait 4589 entrées. Le rapport américain Global 2000 prévoyait une perte de 15 à 20 % de toutes les espèces d'ici l'an 2000. Selon une estimation prudente, l'unité des plantes menacées de l'UICN prévoit que, d'ici 2050, jusqu'à 60 000 espèces végétales auront disparu.

Dans l'hémisphère, 6,9 % des espèces connues de mammifères et 4,4 % des espèces d'oiseaux sont menacées d'extinction. Plus précisément, en 1992, le Mexique abritait 439 des espèces de mammifères connues du monde, et 5,7 % de ces espèces étaient menacées ou en danger de disparition. Au Brésil, ce chiffre atteint presque le double, 10,2 % des

espèces mammifères étant menacées. Par surcroît, 7,8 % des espèces d'oiseaux du Brésil sont menacées.

Un des facteurs qui expliquent la diversité des espèces dans l'hémisphère est la présence, parmi les zones de diversité biologique exceptionnellement élevée, des forêts tropicales. Ces forêts, en raison de leurs conditions climatiques et/ou géographiques uniques, figurent parmi les habitats les plus riches du globe. Elles contiennent une grande proportion de la diversité biologique du monde. L'hémisphère occidental possède plus de la moitié (52 %) des forêts tropicales de la planète. Ainsi, la perte de biodiversité est étroitement liée aux taux de déboisement des forêts tropicales.

Les forêts tropicales présentent également une importante valeur socio-économique pour le présent et l'avenir. La moitié de tous les médicaments trouvent leur origine immédiate dans des plantes ou des animaux sauvages. Comme les forêts pluviales tropicales peuvent contenir à elles seules de 50 à 90 % de toutes les espèces, elles constituent de vastes réservoirs de produits pharmaceutiques éventuels. En outre, de nombreux produits industriels, comme les huiles, les résines, les gommes, les teintures, les cires et les tanins, sont dérivés des plantes et des animaux sauvages.

La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et d'autres accords internationaux actuels

Un des moyens de protéger la diversité biologique est de signer et d'appliquer diverses conventions internationales sur la biodiversité et d'autres sujets connexes.

Mentionnons par exemple CITES, RAMSAR, la Convention de 1992 sur la diversité biologique, la Convention de 1940 de l'hémisphère occidental et des conventions de protection des espèces migratrices.

Les pays de l'hémisphère ne sont pas tous parties à ces conventions. Et même s'ils le sont, bon nombre ne les ont pas encore mises en oeuvre. Par exemple, bien que tous les pays de l'hémisphère aient signé la Convention sur la diversité biologique de 1992 (la Convention sur la diversité biologique est entrée en vigueur le 29 décembre 1993), seuls cinq d'entre eux l'ont pleinement ratifiée. Même des ententes comme CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), qui a été ratifiée par presque 100 % des pays de l'hémisphère, sont parfois mises en oeuvre de façon imparfaite. Par exemple, en 1990, les États-Unis, le Brésil, le Chili et l'Argentine, entre autres, ne satisfaisaient pas de façon régulière aux exigences du rapport de CITES.

La Convention sur la diversité biologique contient une disposition qui

oblige les pays à produire des stratégies nationales. Le Canada a terminé la première ébauche de sa stratégie, qui devrait être en forme définitive en novembre 1994. La stratégie nationale du Canada contient un certain nombre d'éléments qui appuient l'action internationale : la coopération internationale, le transfert de technologie, l'élaboration de programmes intégrés et l'élaboration de normes pour des produits sensibles aux préoccupations de biodiversité.

Il y a aussi des accords qui ne nécessitent pas la signature de tous les pays de l'hémisphère. Ce sont notamment la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulière comme habitat de la sauvagine (Convention de RAMSAR) et la Convention de 1940 de l'hémisphère occidental.

Les chefs de gouvernement à Miami devraient se poser les questions suivantes : la Convention sur la diversité biologique a-t-elle été bien mise en oeuvre dans l'hémisphère? A-t-elle besoin d'être renforcée et l'hémisphère pourrait-il jouer un rôle à cet égard? Les pays ont-ils adopté une stratégie nationale en matière de diversité biologique?

Les chefs de gouvernement à Miami devraient s'engager à signer, à ratifier et à mettre en oeuvre convenablement des ententes comme CITES et RAMSAR, ainsi que la Convention de 1940 de l'hémisphère occidental.

Les pays de l'hémisphère devraient créer un inventaire de la diversité

biologique de l'hémisphère comme moyen de suivre de près l'évolution de la biodiversité dans l'hémisphère. Cet inventaire pourrait être mis au point en collaboration avec les États-Unis, qui ont accordé une grande priorité à la création d'un inventaire national de la biodiversité. Autrement, les pays de l'hémisphère devraient créer leur propre inventaire national, qui pourrait être versé dans une base de données hémisphérique dont on pourrait se servir pour contrôler et élaborer les programmes de recherche, les plans de conservation et les schémas d'aménagement des ressources.

Espèces migratrices et transfrontalières

Dans de nombreux cas, les espèces de l'hémisphère sont la responsabilité conjointe de tous les pays parce que l'hémisphère occidental, comme région, sert d'habitat à une multitude d'espèces qui migrent d'un territoire à l'autre ou qui partagent des habitats transfrontaliers. Au Canada, 24 % des espèces migrent au-delà des frontières internationales, tandis qu'un bon 81 % des espèces ont adopté un habitat qui traverse ou chevauche les frontières internationales.

On dénombre 354 espèces d'oiseaux qui migrent du Canada aux États-Unis et dans les Amériques centrale et du Sud. Environ le même nombre d'espèces d'oiseaux migrent des États-Unis vers les Amériques centrale et du Sud. Il y a aussi un bon nombre d'espèces d'oiseaux qui migrent à l'intérieur de l'Amérique centrale et de

l'Amérique du Sud. Environ la moitié des 20 espèces de chauve-souris que l'on recense au Canada sont des espèces migratrices qui vont passer l'hiver aux États-Unis.

Un certain nombre de mammifères marins font une migration le long de l'hémisphère aussi. Par exemple, deux espèces de tortues marines migrent des eaux canadiennes à celles de l'Amérique du Sud afin de se nourrir et de se reproduire. On retrouve dans les eaux canadiennes neuf des onze espèces de grandes baleines. De ce nombre, au moins cinq migrent vers les eaux équatoriales de l'Amérique du Sud et des Caraïbes afin de fuir les glaces et de se reproduire. Il y a même des insectes qui, pour éviter les hivers rigoureux de l'Amérique du Nord, migrent vers l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Par exemple, le papillon Monarque quitte le nord-est et le nord-ouest de l'Amérique du Nord pour aller passer l'hiver dans des vallées montagneuses du Mexique et de la Californie, et la Chrysomèle de l'asclépiade migre du Canada vers le sud des États-Unis.

Douze pour cent des espèces canadiennes sont actuellement protégées en vertu d'une convention ou d'un accord international comme CITES ou la Convention sur les oiseaux migrateurs.

La Convention sur la diversité biologique est explicite dans son application dans les territoires nationaux des pays signataires.

Cependant, en vertu de l'article 5, les

parties contractantes sont encouragées à «coopérer avec d'autres parties contractantes, soit directement ou, le cas échéant, par l'intermédiaire d'organisations internationales compétentes, dans des domaines ne relevant pas de la juridiction nationale et dans d'autres domaines d'intérêt mutuel, pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.» Les parties à la Convention doivent élaborer des stratégies, des plans ou des programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (article 6).

L'alinéa 8k) de la Convention encourage quant à lui les pays signataires à «formuler ou maintenir en vigueur les dispositions législatives et autres dispositions réglementaires nécessaires pour protéger les espèces et populations menacées».

En 1979, une convention internationale, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, était signée à Bonn afin de protéger les espèces migratrices menacées.

Seulement cinq pays de l'hémisphère l'ont signée, soit le Chili, la Jamaïque, le Panama, le Surinam et l'Uruguay.

De ceux-là, la Jamaïque n'a pas encore ratifié la Convention. Les parties ont l'obligation de prendre des mesures pour conserver les espèces migratrices menacées et leur habitat.

La Convention de Bonn vise directement les espèces migratrices. Par la préservation de leur habitat, elle peut indirectement entraîner la conservation d'habitats pour d'autres

espèces non migratrices. Cependant, elle ne vise aucunement les plantes, les micro-organismes et la plupart des invertébrés.

La Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs entre le Canada et les États-Unis (1917) est en train d'être élargie pour couvrir aussi le Mexique. Le Mexique est sur le point de ratifier cette convention qui vient s'ajouter à la liste des accords environnementaux qui auront préséance sur les dispositions de l'Accord de libre échange nord-américain.

Les pays de l'hémisphère devraient lancer des projets conjoints de recherche, de collecte de données, de suivi et de protection des espèces migratrices. La collaboration en recherche-développement devrait être facilitée par les institutions internationales.

Les pays de l'hémisphère devraient signer et mettre en oeuvre la Convention de Bonn afin d'assurer au moins la protection des espèces migratrices menacées et leurs habitats.

Constituer et maintenir une capacité

Certains pays n'ont pas les ressources nécessaires pour financer la protection de la biodiversité, qu'il s'agisse de ressources humaines ou de ressources matérielles en équipement de surveillance.

Les chefs de gouvernement de l'hémisphère devraient s'entendre

pour examiner les subventions et politiques fiscales des gouvernements afin de déterminer celles qui, d'une façon ou d'une autre, contribuent à la dégradation de l'environnement ou qui entravent le développement durable. Ils devraient également se pencher sur la conception et la mise en oeuvre d'instruments économiques pour la conservation de la diversité biologique.

Les chefs de gouvernement de l'hémisphère pourraient aussi mettre en marche le processus de détermination de la valeur des ressources écologiques, y compris la biodiversité, afin de pouvoir intégrer cette valeur dans le calcul des comptes nationaux.

Production d'énergie, consommation d'énergie et changement climatique

Les pays de l'hémisphère occidental sont de grands producteurs et consommateurs d'énergie. Ensemble, en 1990, ils produisaient 29,4 % de l'énergie primaire mondiale. Cette proportion est supérieure à n'importe quelle autre proportion régionale au monde. En outre, la production d'énergie dans l'hémisphère a augmenté de 11,5 % de 1980 à 1990.

Les pays de l'hémisphère occidental comptent beaucoup aussi sur les combustibles solides (charbon) pour tirer leur énergie. L'utilisation de cette source d'énergie a augmenté de façon spectaculaire dans les 20 dernières années. En 1991, le pourcentage de

l'énergie produite par des combustibles solides (charbon) dans l'hémisphère était de 24 %. En Amérique du Nord, ce pourcentage a augmenté de 85 % depuis 1971. En Amérique du Sud, l'augmentation entre 1971 et 1991 a été de 395 %, plus que dans n'importe quelle autre région du monde.

La consommation d'énergie a aussi augmenté au cours de la dernière décennie, quoique moins rapidement que dans d'autres régions de la planète. Les pays de l'hémisphère ont consommé 31,7 % de l'énergie du monde en 1990, plus que toute autre région. Bien que ce pourcentage représente une augmentation de 7,4 % par rapport à 1980, l'augmentation de la consommation dans l'hémisphère est quatre fois moins importante que celle de n'importe quelle autre région du monde (sauf l'Afrique, qui a connu une baisse de consommation d'énergie de 13 % pendant la même période).

Par habitant, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud ont vu une baisse dans la consommation d'énergie entre 1980 et 1990. Le Canada consomme seulement 2,6 % de l'énergie du monde, mais, en partie à cause de son climat et de ses vastes étendues, la consommation par habitant y est supérieure à celle de n'importe quel autre pays de l'hémisphère.

En raison des quantités importantes d'énergie produite dans l'hémisphère occidental à partir de combustibles solides comme le charbon, l'hémisphère est responsable d'une

part considérable des émissions de CO₂ du monde (28 % en 1991). Comme région, cela le place au second rang derrière l'Asie (29,4 %). En Amérique du Nord, les émissions de CO₂ par habitant sont six fois plus élevées qu'en Amérique du Sud et près de six fois plus élevées que dans n'importe quelle autre région (sauf l'ancienne Union Soviétique, où les émissions par habitant ne sont que légèrement inférieures à ce qu'elles sont en Amérique du Nord).

Néanmoins, depuis 1980, les quantités de CO₂ rejetées dans l'atmosphère en Amérique du Nord ont baissé. Au Canada, la diminution est de 0,5 % entre 1980 et 1990. Aux États-Unis, on constate une augmentation de seulement 4,1 %. En Amérique du Sud, par contre, les émissions ont augmenté rapidement depuis 1980. Au Mexique, par exemple, elles ont monté de 25,9 %, au Brésil de 8,4 %, et au Chili de 26,5 %.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

En 1992, à Rio, tous les pays de l'hémisphère ont signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Convention sur les changements climatiques). Cette convention est entrée en vigueur le 21 mars 1994 après que le 50^e instrument de ratification eût été déposé au bureau du Secrétaire général des Nations Unies le 21 décembre 1993.

La Convention définit les obligations générales pour toutes les parties et des obligations supplémentaires pour des parties de l'annexe I, c'est-à-dire les États membres de l'OCDE (sauf le Mexique, qui n'était pas membre de l'OCDE au moment où la Convention a été négociée) ainsi que les États de l'Europe centrale et de l'Europe de l'est dont l'économie est en transition. L'obligation la plus importante pour les parties de l'annexe I consiste à mettre en oeuvre des politiques et des mesures pour atténuer les effets des changements climatiques en limitant les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, et en protégeant et en améliorant les puits, comme les forêts. Un des principaux objectifs de la Convention consiste à ramener les émissions de gaz à effet de serre à leurs niveaux de 1990 pour l'an 2000.

Les pays en voie de développement ont l'obligation de s'engager à respecter un plan national de réduction des gaz à effet de serre, mais ne sont pas liés par quelque objectif précis que ce soit. Les pays de l'OCDE doivent fournir une aide financière afin de payer la totalité des dépenses supplémentaires convenues que doivent engager les pays en voie de développement pour appliquer les mesures nécessaires au respect de leurs obligations en vertu de la Convention, ainsi que la totalité de leurs dépenses convenues pour la préparation des rapports nationaux.

Parmi les pays de l'hémisphère, le Canada et les États-Unis ont tous deux signé la Convention sur les changements climatiques et l'ont

maintenant ratifiée. En octobre 1993, le président Bill Clinton des États-Unis a annoncé une stratégie détaillée sur le réchauffement planétaire : le Plan d'action sur le changement climatique qui vise à atteindre les objectifs de la Convention, soit de réduire à leurs niveaux de 1990 les émissions de gaz à effet de serre. Le plan a aussi pour but d'élargir les marchés pour les technologies américaines, de créer des emplois et de réduire le déficit. Il s'appuie sur un ensemble de partenariats publics-privés avec les principales industries afin de réduire tous les types de gaz à effet de serre sans recourir à la réglementation.

Il est à craindre que la chute des prix du pétrole et la croissance économique viennent contrecarrer certains des gains sur lesquels s'appuie le Plan Clinton pour entraîner ainsi un déficit de 70 millions de tonnes métriques de carbone dans la réduction prévue - un déficit important compte tenu de l'objectif initial du Plan Clinton qui visait à réduire les émissions de quelque 106 millions de tonnes métriques.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire, pour l'an 2005, ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1988. Il n'a pas encore annoncé une stratégie pour atteindre cet objectif. Son rapport national (obligatoire selon la Convention) montre qu'à moins que des mesures additionnelles ne soient prises, les émissions de gaz à effet de serre du Canada en l'an 2000 seront de 10,6 % supérieures à celles de 1990. Par le truchement d'un groupe

de travail sur le changement climatique, les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que des intervenants des milieux écologiques et industriels, mettent au point un programme d'action nationale sur le changement climatique qui définira des options pour atteindre l'objectif de stabilisation et des options viables pour apporter de nouvelles réductions après l'an 2000.

Les chefs de gouvernement de l'hémisphère devraient réaffirmer leur appui à la Convention sur les changements climatiques et aux activités scientifiques sous-jacentes.

Les pays de l'hémisphère devraient s'engager à ratifier et à mettre en oeuvre la Convention sur les changements climatiques, et à produire sans tarder les plans nationaux qui en découlent.

Application conjointe

L'alinéa 4.2(a) de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques a introduit le concept de l'application conjointe, sans toutefois le définir ou l'expliquer.

Alinéa 4.2(a) : «Les pays développés parties et les autres parties figurant à l'annexe 1 prennent les engagements spécifiques prévus ci-après :

- a) Chacune de ces parties adopte des politiques nationales et prend en conséquence les mesures voulues pour atténuer les changements climatiques en limitant ses émissions anthropiques de gaz à effet de serre et en protégeant et en renforçant ses

puits et réservoirs de gaz à effet de serre. Ces politiques et mesures démontreront que les pays développés prennent l'initiative de modifier les tendances à long terme des émissions anthropiques conformément à l'objectif de la Convention, reconnaissant que le retour, d'ici à la fin de la présente décennie, aux niveaux antérieurs d'émissions anthropiques de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal contribuerait à une telle modification et, tenant compte des différences entre ces parties quant à leur point de départ et à leur approche, à leur structure économique et à leur base de ressources, de la nécessité de maintenir une croissance économique forte et durable, des technologies disponibles et des autres circonstances propres à chaque cas, ainsi que de la nécessité pour chacune de ces parties de contribuer de façon appropriée et équitable à l'action mondiale entreprise pour atteindre cet objectif. *Ces parties peuvent appliquer de telles politiques et mesures en association avec d'autres parties et aider d'autres parties à contribuer à l'objectif de la Convention, en particulier à celui du présent alinéa;*» (soulignement de l'auteur)

L'interprétation de la disposition sur l'application conjointe pose certains problèmes. L'industrie pourrait y voir différents scénarios qui incluraient notamment les échanges de droits d'émissions, le piégeage et les

compensations du carbone, les transferts technologiques et la coopération dans le partage de l'information et de la technologie. Pour le piégeage du carbone, l'industrie pourrait planter des arbres dans les pays en voie de développement et gagner ainsi des crédits qui compenseraient ses émissions intérieures.

De nombreux écologistes, par ailleurs, s'opposent aux projets de piégeage du carbone (du moins pour l'instant) et considèrent que les engagements pris dans la Convention sur les changements climatiques obligent les gouvernements du Nord à respecter leurs objectifs de 20 % avant de pouvoir profiter des crédits gagnés dans les pays en voie de développement. En outre, ils trouvent très difficile de quantifier et de surveiller les projets de piégeage du carbone.

Les pays en voie de développement de l'hémisphère n'ont pas facilement accès au financement nécessaire pour la formation, la recherche, la technologie et l'information qui pourraient aider à appliquer les dispositions de la Convention. De plus, des obstacles politiques se posent à l'application conjointe. En effet, certains croient que les pays du Nord vont tenter de donner suite à leurs engagements en se contentant d'appliquer des mesures compensatoires dans le monde en voie de développement. La crainte est que les pays du Nord vont essayer de résoudre leurs problèmes sur le dos des pays en développement qui, eux,

resteront incapables de s'occuper des leurs.

La controverse qui entoure l'application conjointe (AC) soulève la nécessité d'élaborer un cadre pour la conduite des projets pilotes d'AC. Les préoccupations légitimes exprimées au sujet de l'utilisation des mesures de compensation dans l'application conjointe commandent une évaluation pour que cette question puisse être traitée de la façon la plus économique et la plus écologique possible. La meilleure option consiste à réduire les émissions à la source au moyen, entre autres, de programmes musclés de gestion de l'énergie. Mais, encore là, il ne sera pas possible d'éliminer complètement les émissions et il coûterait peut-être moins cher, entre-temps, de compenser les émissions au moyen de projets d'AC. Des critères ont été proposés à cet effet par le Canada, les États-Unis, le Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation et par d'autres. Le cadre régissant des projets pilotes d'AC devrait inclure des critères sur :

- l'acceptation par le pays hôte;
- des modalités de mesure, de surveillance et de vérification des coûts et d'avantages nets réels par rapport aux prévisions (réductions d'émissions et piégeage du carbone);
- l'énumération d'autres avantages environnementaux, sociaux et économiques, y compris tout impact et/ou avantage connexe des gaz sans effet de serre sur l'environnement;
- l'admissibilité des participants;
- la conformité du projet aux normes de protection de l'environnement en vigueur;
- la permanence des mesures de compensation (durabilité à long terme);
- la capacité du projet d'influer sur les émissions de gaz à effet de serre dans d'autres régions.

Efficiences énergétiques et énergies renouvelables

Le développement durable commande la promotion de politiques et la conception d'instruments favorisant l'utilisation efficiente et le développement durable des ressources énergétiques. Cela suppose l'utilisation d'énergies renouvelables et «plus propres». L'utilisation des énergies renouvelables et du gaz naturel - donc d'une teneur en carbone inférieure - contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer la dégradation environnementale résultant de l'exploitation des énergies conventionnelles.

Par des partenariats, il est possible de promouvoir l'interaction et la collaboration entre les spécialistes des services publics afin de mettre ces derniers dans une meilleure position pour effectuer les transferts technologiques et les échanges

d'information qui aideront à la mise en oeuvre des mesures d'amélioration du rendement énergétique.

Dans quelle mesure le Canada et les autres pays de l'hémisphère subventionnent-ils les mégaprojets d'exploitation des hydrocarbures et des combustibles fossiles intrinsèquement non durables?

Les chefs de gouvernement à Miami devraient se demander s'il est opportun de réduire les subventions aux industries des combustibles fossiles dans l'hémisphère et étudier les mesures que chacun pourrait prendre dans son pays. Ils devraient aussi déterminer la meilleure façon de réaffecter ces fonds.

Constituer et maintenir une capacité

L'infrastructure en Amérique latine accuse un grave déficit et les pays de cette région tardent toujours à investir dans ce secteur. En 1990, les investissements dans la construction en Amérique latine se situaient à moins des trois quarts de ce qu'ils étaient en 1980. C'est dans le secteur de l'électricité que les parties de l'Amérique latine en voie d'industrialisation accusent l'un des déficits les plus importants.

On s'attend qu'entre 1989 et 1999 les besoins en énergie des pays de l'Amérique latine et des Antilles vont augmenter de 60 %. Dans bon

nombre de ces pays (notamment le Brésil, la Colombie, le Guatemala, l'Argentine, l'Équateur et plusieurs pays de l'Amérique centrale), le pourcentage de la population actuellement privée d'électricité dépasse les 80 %.⁴

Ces statistiques confirment le fait que l'Amérique latine aura bientôt besoin d'une aide substantielle pour mettre au point des programmes efficaces d'approvisionnement et de gestion énergétiques. Cette aide pourra prendre la forme d'un partage de technologie, d'information et d'expertise. Elle pourrait s'inspirer de l'initiative de 1993, Énergie renouvelable dans les Amériques, qui faisait la promotion, pour le présent et l'avenir, de l'utilisation des énergies renouvelables.

Les chefs de gouvernement à Miami devraient proposer que les pays de l'hémisphère mettent sur pied un collectif continental d'intervenants qui examinerait des façons de réagir au changement climatique à l'échelle de l'hémisphère. Le collectif pourrait notamment examiner :

- De nouveaux accords ou mécanismes de financement auxquels participeraient les agences prêteuses traditionnelles, ainsi que différentes sortes de partenariats entre les secteurs public et privé, les technologies à bon rendement énergétique, les technologies anti-pollution

⁴ Chiffres tirés de Gustavo Alanis Ortega; «A Latin American Perspective on the Summit of the Americas», document présenté à un atelier sur «la promotion du développement durable au Sommet des Amériques» organisé par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, la National Audubon Society et la National Wildlife Federation le 11 juillet 1994, à Washington, DC.

traditionnelles, la formation et la sensibilisation à tous les niveaux. Il pourrait examiner comment les pays de l'hémisphère pourraient favoriser les procédés de production non polluants, renouvelables et à bon rendement énergétique.

- Le recours aux instruments du marché pour atteindre les objectifs du changement climatique, y compris la possibilité d'échanger les droits d'émissions.
- L'opportunité d'une application conjointe des stratégies de réduction du CO₂ à la grandeur de l'hémisphère, en tant que région. Le collectif pourrait se pencher sur quelques-unes des questions difficiles d'interprétation dans le contexte Nord-Sud et présenter ses conclusions à la Conférence des parties à Berlin en mars 1995 où les critères pour une étape pilote d'application conjointe doivent être approuvés.
- Les meilleurs moyens que les pays de l'hémisphère peuvent prendre pour encourager les formes de production non polluantes, renouvelables et à bon rendement énergétique.

Les chefs de gouvernement devraient également proposer la création d'un projet pilote de partenariat entre les secteurs public et privé dans le secteur de l'électricité. C'est là une industrie bien développée, tant en Amérique du Nord qu'en Amérique du Sud, qui a une part de responsabilité

importante, parmi l'ensemble des secteurs industriels, dans les émissions de CO₂ et le réchauffement de la planète. C'est aussi une industrie qui a un dossier peu reluisant dans le domaine de l'efficacité et, ce, tant au Nord qu'au Sud. Les partenariats pourraient servir à promouvoir l'efficacité énergétique, la constitution et le maintien d'une capacité, les transferts technologiques, le partage d'information, la coopération dans les programmes de recherche et autres, notamment en gestion de la demande.

Toxiques

Pollution transfrontalière

Les activités humaines dans l'hémisphère et dans le monde entraînent l'émission de millions de tonnes de polluants dans l'atmosphère. Des gaz comme les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone - provenant principalement du brûlage des combustibles fossiles - sont responsables en grande partie de cette pollution. La poussière et la suie, ainsi que les vapeurs et les aérosols résultant de l'utilisation de produits chimiques sont d'autres facteurs importants de la pollution de l'air.

Le transport transfrontalier des polluants atmosphériques provenant des émissions de produits chimiques et de gaz toxiques signifie que tout ce qui est rejeté en un endroit va inévitablement être déposé ailleurs,

souvent au-delà des frontières internationales. Des recherches scientifiques sérieuses prouvent que les chimiques toxiques peuvent être transportés par le vent et les courants d'eau sur de longues distances et s'accumuler en des endroits très éloignés de toute source majeure de pollution toxique. En effet, on trouve par exemple dans les tissus d'animaux sauvages de l'Arctique canadien des traces de BPC et de pesticides provenant de très loin au sud.

De même le transport atmosphérique des toxiques au-delà des frontières nationales, les sources non ponctuelles de pollution, comme les précipitations et le ruissellement, font fi des frontières internationales et viennent grossir la charge toxique des eaux de tout l'hémisphère. Des pesticides et des produits chimiques déposés sur le sol sont couramment entraînés par le ruissellement dans les rivières et les lacs. En outre, une quantité appréciable de toxiques peuvent passer directement de l'air à l'eau, surtout dans le cas des grands plans d'eau. Plus de 90 % des BPC, du DDT et du plomb que l'on trouve dans le lac Supérieur, par exemple, sont le résultat des dépôts atmosphériques.

Les déchets dangereux rejetés dans des décharges ou des sites d'enfouissement peuvent également causer de graves problèmes de contamination lorsque les chimiques toxiques qu'ils contiennent s'écoulent dans la nappe phréatique. On estime, par exemple, que quelques 315 kilogrammes de produits

chimiques toxiques s'échappent chaque jour de plusieurs décharges importantes situées à moins de 5 kilomètres de la rivière Niagara sur le territoire américain pour s'infiltrer dans les eaux de la rivière.

Le dépôt des émissions soulève plusieurs questions. Souvent, dans le cas de la pollution transfrontalière à longue distance, on ne peut déterminer avec certitude la source du polluant ni, une fois qu'il est déposé, jusqu'où il se rendra et quels effets il aura. Un des effets concrets des émissions anthropiques de dioxyde de soufre et d'azote a été de causer des précipitations acides qui sont responsables de la grave détérioration de certaines de lacs et de rivières en Europe et en Amérique du Nord. Par ailleurs, le transport à distance des polluants atmosphériques peut également causer des troubles de santé chez les humains, en particulier pour le système respiratoire, dont le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules sont les irritants les plus communs. Les plantes, tant domestiques que sauvages, montrent divers signes de perturbations dues à la pollution de l'air, notamment un ralentissement de la photosynthèse, des changements dans l'activité enzymatique, une perte de feuillage et un ralentissement de la croissance et de la production de graines.

Les pays de l'hémisphère occidental utilisent 26,7 % des pesticides du monde. C'est le taux le plus élevé parmi toutes les régions du globe, bien que l'Europe suive de très près à

26,6 %. Globalement, les pays de l'hémisphère ont accru leur consommation d'engrais de 58,2 % de 1970 à 1990. Les principaux pays responsables de cette augmentation sont le Brésil, où l'épandage a augmenté de 359 %, et le Mexique, avec une augmentation de 216 %. Le Canada, quant à lui, a augmenté son utilisation d'engrais de 182,8 % pendant ces 20 années.

Les toxiques constituent un dossier sur lequel doivent se pencher conjointement tous les pays de l'hémisphère. Une interdiction nationale, et même parfois régionale, de l'utilisation de produits chimiques précis risque d'avoir une efficacité très limitée dans la réduction de la contamination si la substance en question continue d'être utilisée ailleurs dans la région.

Les trois partenaires de l'ALENA ont déjà reconnu leur responsabilité conjointe vis-à-vis des enjeux environnementaux transfrontaliers comme le transport atmosphérique des toxiques et, entre autres, l'évaluation, la notification et l'atténuation.

Les chefs de gouvernement au Sommet devraient préconiser la création d'un inventaire des rejets toxiques à l'échelle de l'hémisphère en partant des inventaires qui existent déjà au Canada et aux États-Unis et en appuyant les travaux de la Commission nord-américaine de coopération environnementale.

Il faudrait appuyer les efforts d'intensification de la coopération dans les domaines de la recherche, de la collecte de données et de la surveillance afin de déterminer le parcours des toxiques rejetés dans l'atmosphère et d'évaluer leur impact sur les populations et les écosystèmes régionaux. Cette information devrait être diffusée largement et mise à la disposition du grand public et des autres groupes intéressés.

Transport des déchets dangereux

La Convention de Lomé interdit tout transport de déchets radioactifs et dangereux de pays de l'Union économique européenne à d'autres pays signataires, et les signataires s'engagent à n'importer aucun déchet de quelque autre pays non membre de l'Union européenne. La Convention de Bâle fixe des règles générales pour le commerce international des déchets. Bien qu'un bon nombre des pays de l'hémisphère soient parties à la Convention de Bâle, seuls les pays des Antilles ont signé la Convention de Lomé qui, dans les faits, interdit l'exportation de déchets des pays industrialisés de l'Union européenne à des pays moins industrialisés.

Les chefs de gouvernement à Miami devraient être encouragés à signer et à mettre en oeuvre la Convention de Bâle afin d'assurer la mise en place de procédures communes pour réglementer le transport transfrontalier des déchets.

Considérations d'équité et de justice sociale

3

Outre la prospérité économique et l'amélioration de l'environnement, le troisième pilier du développement durable est la justice sociale et l'équité inter-générationnelles. La pauvreté joue un rôle essentiel lorsqu'il est question de justice sociale, d'équité et de qualité de vie. Cela se concrétise particulièrement dans certains pays en voie de développement où la majorité de la population vit dans la pauvreté et où la distribution de la richesse engendrée par la croissance économique se fait de façon inégale. Comme on l'a fait remarquer plus haut, tous les pays de l'hémisphère, sauf le Canada et les États-Unis, sont classés comme pays en voie de développement par l'OCDE.

La démocratisation a fait des progrès considérables dans l'hémisphère. Parmi les questions qui seront soumises à l'étude des chefs de gouvernement au Sommet de Miami, la démocratie revêt une importance vitale pour faire avancer les enjeux de la justice sociale. En réalité, l'équité sociale est tributaire d'une participation large, active et démocratique de la population à un gouvernement décentralisé et participatif qui adopte pour principe le respect fondamental des droits des minorités et de la personne.

Les enjeux de l'équité sociale influenceront de façon importante tant sur

l'environnement que sur l'économie. Réduction de la pauvreté, croissance macro-économique et stabilité des prix, résultant de la stabilité politique, répartition juste des ressources et de la terre (y compris des droits de propriété bien définis et garantis), et investissement dans la population sous la forme d'éducation, de formation et d'emploi, voilà autant de facteurs qui vont promouvoir la stabilité économique et atténuer certains des problèmes de dégradation de l'environnement engendrés par la pauvreté et par l'injustice. Ces facteurs, à leur tour, aideront à assurer la gestion durable à long terme des forêts, de la terre, de la biodiversité et de l'eau.

Le développement durable devrait être désigné comme l'axe principal de la revitalisation des économies de la région et comme thème fondamental autour duquel s'articuleront les nouveaux programmes économiques ainsi que les autres politiques sociales et environnementales.

Pauvreté

Près de la moitié de la population de l'hémisphère vit dans la pauvreté. Le nombre de ménages latino-américains classés par les Nations Unies comme «pauvres» a augmenté de 4 % entre 1980 et 1990 pour atteindre un niveau

qui n'est que de 1 % inférieur à celui qu'il était en 1970. En 1990, 34 % des ménages urbains d'Amérique latine étaient classés comme «pauvres», une augmentation de 8 % par rapport à 1970.⁵

La pauvreté entraîne des coûts économiques, politiques, environnementaux et sociaux importants. Pour nombre de pays en voie de développement, elle est étroitement liée au manque de ressources productives, à la surpopulation, à la dégradation de l'environnement, à la médiocrité de l'administration et à d'autres défis de développement.

D'un point de vue économique, les ressources naturelles font vivre des milliards de personnes habitant les pays en voie de développement à travers le monde. Les ressources naturelles fournissent également les matières premières aux économies d'un bon nombre de pays de l'hémisphère. L'épuisement rapide des ressources naturelles, en même temps qu'il soutient la croissance économique actuelle stimulée par l'accroissement des échanges et des investissements à la grandeur de l'hémisphère, risque de miner la structure même des économies de ces pays ainsi que leurs possibilités d'exportation. À l'inverse, une croissance économique lente ou négative entraînerait une baisse des revenus disponibles, une baisse de l'épargne et une baisse des taux d'investissement.

D'un point de vue politique, les progrès récents vers la démocratie dans bon nombre des pays en voie de développement se trouvent menacés par la persistance d'une pauvreté omniprésente. Les institutions démocratiques ne tiendront pas longtemps si de grandes portions de la population sont marginalisées à cause de la pauvreté, de la maladie et du manque d'instruction. La pauvreté peut causer des migrations à grande échelle, des divisions sociales, des confrontations violentes et de l'instabilité politique. Et tout cela, à son tour, risque de nuire aux investissements étrangers et de compromettre ainsi le bien-être économique d'un pays tout entier.

D'un point de vue environnemental, environ 80 % des pauvres d'Amérique latine vivent dans des environnements détériorés qui menacent l'agriculture. Ces populations ont tendance à vivre dans des régions rurales écologiquement fragiles ou dans les périphéries des villes à faible potentiel de production. Les populations se concentrent dans les zones rurales pauvres en ressources ou en bordure des centres urbains ou périurbains. Le rapport entre ce manque d'adaptabilité et les demandes imposées aux ressources naturelles par les pauvres revêt une importance critique. Le stress croissant exercé sur les terres marginales, qui entraîne le déboisement des forêts pluviales tropicales et la dégradation des sols, a des répercussions sur toutes les populations du monde du fait de

⁵ Chiffres tirés de Gustavo Alanis Ortega, supra note 4.

l'accroissement des gaz à effet de serre et de la perte de biodiversité. Ces régions s'adaptent mal au stress ou aux chocs, comme les variations climatiques, l'intensification de l'agriculture ou l'explosion démographique. Le bois de chauffage reste la première source d'énergie pour la majorité des populations des nations en voie de développement, et, de ce fait, a un effet sur les taux de déboisement. La combustion du bois entraîne en un temps relativement court l'accumulation des émissions de carbone dans l'atmosphère.

Occupés qu'ils sont à satisfaire à leurs besoins urgents, les pauvres n'ont guère de temps pour planifier l'avenir. Ils sont donc incapables de protéger les ressources dont ils auront besoin, ce qui ne fait qu'empirer la dégradation de l'environnement.

D'un point de vue social, les politiques nationales concernant l'occupation du terrain, des titres de bien-fonds et la propriété constituent souvent un obstacle de taille à l'accès à la terre pour les populations rurales démunies. Des obstacles institutionnels empêchent l'accès au crédit, à la formation, à la terre, à l'eau ou à d'autres facteurs économiques, et découragent ainsi la participation de la population. La dégradation de l'environnement causée par la pauvreté peut avoir des effets dévastateurs sur les collectivités locales.

Les tranches de la société qui risquent de rester exclues des pleins avantages du développement si des

mesures précises ne sont pas prises sont les pauvres, les femmes et les peuples autochtones - la Décennie des Nations Unies pour les peuples autochtones du monde commence le 10 décembre 1994. La déforestation en particulier menace le bien-être des populations autochtones dans l'hémisphère. Les forêts soutiennent directement de nombreuses cultures de subsistance en fournissant une source directe de gibier et d'autres aliments, et le rapport entre l'identité, la culture et les droits des peuples autochtones, qui sont souvent des habitants de la forêt, est fort bien connu. En fait, la situation des peuples d'Amazonie sous les aspects des droits de la personne et de l'environnement a été une des premières grandes questions à attirer l'attention internationale.

Constituer et maintenir une capacité au moyen du commerce

Afin d'améliorer les possibilités d'emploi et le bien-être économique de certains des pays les plus pauvres de l'hémisphère, les pays du Nord pourraient examiner les flux commerciaux et leurs politiques nationales relatives au commerce.

Les pays du Nord continuent d'appliquer des programmes de subventions pour protéger leurs productions agricoles nationales, dont bon nombre auraient en réalité un meilleur rendement ailleurs. Par exemple, aux États-Unis, des

mécanismes de maintien des prix sur les produits locaux, liés à un système de tarifs et de quotas, ont pour résultat de maintenir les prix du sucre américain deux ou trois fois supérieurs à ceux du cours mondial. Les États-Unis ont ainsi réduit leurs importations, surtout des pays en voie de développement, de 75 % depuis 1970. Cette politique a eu pour effet d'écraser les industries du sucre dans les Antilles, et dans d'autres pays à faible revenu, et a causé la perte de quelque 400 000 emplois dans les seuls pays des Antilles. Le Programme de protection du sucre constitue un moyen hautement inefficace et coûteux pour transférer des revenus des producteurs de sucre des pays à faible revenu et des consommateurs moyens américains aux grandes entreprises américaines de culture et de transformation.

Ce genre de politique a aussi des effets dévastateurs sur la biodiversité. Par exemple, on a drainé et irrigué presque un tiers de la superficie originale des Everglades pour y faire pousser de la canne à sucre. Cela a changé la vie végétale de la région, qui s'adapte à de nouvelles conditions, ainsi que la vie des animaux et insectes qui s'y trouvent.

Les pays de l'hémisphère devraient déterminer les mesures protectionnistes en vigueur qui sont responsables de la dégradation de l'environnement, notamment de la destruction de la biodiversité, ainsi que des injustices sociales dans l'hémisphère.

Participation du public, responsabilisation sociale et sécurité

L'absence de processus de participation peut donner lieu à de l'agitation politique. En effet, un développement équitable et participatif est une condition préalable à la légitimité sociale qui rendra possibles les réformes politiques nécessaires à la promotion du développement durable. Cela est particulièrement vrai en Amérique latine, où, en dépit de réformes économiques réussies, les avantages de la croissance économique n'ont pas encore atteint les pauvres ou des tranches importantes de la classe moyenne. La pérennité des progrès économiques et démocratiques dans les Amériques est menacée par des politiques publiques qui distribuent inéquitablement les bienfaits de la croissance. La partie sud des Amériques, où l'on retrouve le revenu par habitant le plus élevé dans tout le monde en voie de développement (environ 2000 \$ US par année), présente la pire situation au monde pour ce qui est de la distribution du revenu. Une pauvreté extrême, lorsqu'elle est combinée avec des politiques de distribution inéquitables, conduit souvent à l'instabilité politique, qui, à son tour, compromet les investissements futurs et les progrès économiques et contribue aux causes sous-jacentes de la dégradation de l'environnement et de la pauvreté.

La redistribution des revenus, des biens, de la terre ou de la richesse

n'est pas suffisante. Mais elle peut jouer un rôle de catalyseur dans la réduction de la pauvreté et peut promouvoir l'équité lorsque les causes profondes de la pauvreté sont reliées à une mauvaise répartition des ressources. Ce type d'intervention peut fonctionner pour promouvoir à la fois l'accessibilité et la maîtrise des biens, par exemple en garantissant davantage les types d'occupation des terres au moyen de titres de bien-fonds ou par des régimes fiscaux équitables.

Il faut au moins, dans les pays de l'hémisphère, donner aux individus et aux groupes locaux la possibilité de combattre les formes les plus destructrices de développement non durable et de faire valoir leurs intérêts environnementaux les plus fondamentaux. Ici, les principes de développement durable d'une prise de décision transparente, multipartite et basée sur le consensus signifient, au moins, la capacité de recevoir et de comprendre une information fiable et opportune au sujet des effets, sur la santé, des activités économiques, civiles et militaires qui influent sur l'environnement, et la capacité de s'organiser au niveau local pour obtenir cette information et s'occuper des visées et préoccupations écologiques communes. En allégeant le fardeau que l'entretien de grands établissements de sécurité nationale impose au processus de diminution de la pauvreté et en réparant les dommages environnementaux que des établissements militaires fermés

ont causés, on franchit un pas important vers la démocratisation de l'hémisphère. Plus concrètement, les forces armées nationales à l'intérieur de l'hémisphère qui ont fait le plus pour réorienter leurs capacités, c'est-à-dire abandonner leur ancienne vocation de gardiens de la sécurité nationale et internationale pour se tourner plutôt vers la prochaine génération de menaces à la sécurité écologique (en commençant par l'épuisement des ressources naturelles), devraient aider leurs homologues de l'hémisphère à prendre le même virage.

Les chefs de gouvernement à Miami devraient reconnaître l'importance de l'accès à l'information et de la participation générale des citoyens à quelques-unes des institutions gouvernementales.

Les chefs de gouvernement de l'hémisphère devraient reconnaître que l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la représentation politique sont des moyens importants de favoriser le consensus et une large participation du public.

Les pays de l'hémisphère devraient coopérer à l'établissement et à la surveillance de projets de réduction de la pauvreté ainsi qu'à leur réussite dans l'assistance aux plus pauvres des pauvres. Les progrès doivent être mesurables (soit qualitativement, soit quantitativement) aux fins de la planification actuelle et future.

4

Dispositions institutionnelles

Nous avons besoin d'un plan d'action pour donner suite aux déclarations faites au Sommet. En fait, l'hémisphère pourrait bien s'employer à faire valoir des régimes globaux pour faire avancer le plan d'action de Rio et le développement durable. Comme institution internationale qui date de la fin du XIX^e siècle, l'actuelle Organisation des États américains (OEA) et toute la gamme des autres institutions interaméricaines ont tardé à s'adapter aux nouveaux défis du développement durable dans l'hémisphère à l'approche du XXI^e siècle.

Il a manqué aux institutions de l'hémisphère des orientations régulières de la part des chefs d'État et de gouvernement qui sont les seuls dont le champ d'action couvre en même temps les dossiers économiques, environnementaux et d'équité sociale, dans leurs dimensions à la fois nationales et internationales, et qui seuls peuvent insuffler la volonté politique et fixer de nouvelles orientations, priorités et correspondances. À la différence de l'OCDE, de l'APEC ou du G-7, où des ministres autres que les titulaires des affaires étrangères sont régulièrement mis à contribution, les organismes de l'hémisphère font peu appel dans leurs institutions au point de vue des ministres, qui soit séparément, soit en groupe, sont responsables des affaires économiques,

environnementales ou de développement humain.

Au niveau officiel, les organismes responsables de l'environnement sont relativement jeunes et ont depuis leur naissance un mandat étroit se limitant aux aspects de pollution, de dépollution et de conservation des ressources, et calqué sur l'approche de Stockholm plutôt que sur la philosophie du développement durable préconisée par la CNUED. Ces institutions sont restées relativement isolées des travaux des organismes à vocation socio-économique. Malgré les travaux impressionnants d'organismes comme la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans certains domaines, le système de l'hémisphère reste plutôt démuné lorsqu'il s'agit d'analyser les interfaces environnement-économie (par exemple, comptes nationaux sensibles à l'écologie, capital écologique et capital de ressources, et performance), ou de coordonner ou appuyer des recherches scientifiques pertinentes.

Enfin, à la différence d'organismes comme l'OCDE et la Commission nord-américaine de coopération environnementale, les principales institutions de l'hémisphère sont restées plutôt fermées à la participation des milieux d'affaires, des syndicats et des organisations non gouvernementales. Elles ont aussi

beaucoup tardé à proposer d'autres formes de responsabilisation aux intervenants de leurs pays membres et aux citoyens de l'hémisphère.

Il faudrait donc examiner sérieusement les propositions concernant le renforcement et la réforme des institutions, et y donner suite sans tarder :

Institutions existantes et suivi de Miami

Il est remarquable que le Sommet de Miami, à l'encontre de l'Assemblée générale ordinaire de l'OEA, ait fait du développement durable un des éléments principaux de son ordre du jour. De plus, le Sommet de San José tenu en octobre 1989 et la récente convocation de l'Assemblée générale de l'OEA à une réunion des chefs d'État et de gouvernement de l'hémisphère soulignent la valeur des rencontres périodiques des dirigeants de notre région afin de nouer de nouvelles associations et de fixer les nouvelles orientations dont les Amériques ont besoin. Le Sommet ibéro-américain, le Sommet annuel du G-7 et l'assemblée annuelle des dirigeants de l'APEC (auxquels le Canada, les États-Unis, le Mexique et éventuellement le Chili participent) pointent tous dans la même direction. Il serait donc approprié que les participants au Sommet de Miami fixent une date et un lieu pour un sommet ultérieur qui pourrait, entre autres, examiner les progrès accomplis et recevoir les rapports des groupes de travail éventuellement

créés à Miami. Les membres du Conseil européen se réunissent au moins deux fois l'an et ceux du Commonwealth et de la Francophonie tous les deux ans, mais la réunion annuelle des chefs d'État du G-7 et de l'APEC serait sans doute un bon modèle. Une des possibilités serait de faire correspondre les dates et le lieu des réunions des chefs d'État avec ceux de l'assemblée générale annuelle de l'OEA. Dans ces assemblées subséquentes des chefs de gouvernement, l'ordre du jour de Miami devrait servir de précédent pour assurer le maintien d'une attention substantielle aux dossiers de l'environnement et du développement durable.

Toutes les principales institutions plurilatérales récentes dont le Canada est membre bénéficient également de l'orientation collective que leur donnent à intervalles réguliers les ministres (et les dirigeants) des principaux portefeuilles ainsi que de celle qui leur est fournie par des forums périodiques de haut niveau portant sur l'environnement et sur ses rapports avec les préoccupations économiques. Au Sommet du G-7, depuis presque une décennie, les chefs d'État se penchent régulièrement sur les dossiers environnementaux et les ministres de l'environnement du G-7 se sont rencontrés à plusieurs reprises depuis le printemps de 1992 (la dernière fois à Florence en mars 1994). Quant à l'Organisme de coopération économique Asie-Pacifique, qui a tenu sa première réunion en novembre

1993, les chefs d'État, donnant suite à une initiative du Canada, ont convoqué une réunion des ministres de l'environnement qui a eu lieu à Vancouver en mars 1994. Dans le cadre de l'ALENA, les ministres de l'environnement des États-Unis, du Canada et du Mexique supervisent l'accord parallèle sur l'environnement et la Commission qui en découle, et ils se réunissent à cet effet trois fois par année. Il n'y a que dans le système de l'hémisphère occidental que l'environnement reste absent comme préoccupation régulière au niveau des ministres.

Pour aider à la mise en oeuvre et à l'élaboration du programme de développement durable du Sommet, les chefs de gouvernement à Miami pourraient s'entendre pour se réunir à tous les ans ou à tous les deux ans, et/ou demander à leurs ministres responsables du commerce, des finances, de l'environnement, des ressources naturelles et d'autres portefeuilles pertinents de se réunir une fois l'an.

Il est de première importance que les ministres du commerce de l'hémisphère se rencontrent afin d'accorder aux questions environnementales toute l'attention qu'elles méritent pour assurer une meilleure intégration des facteurs économiques et environnementaux.

Étant donné que certains pays de l'hémisphère n'ont pas de ministère de l'environnement, et que, souvent, les ministres de l'environnement n'ont pas la responsabilité de ressources

écologiques importantes comme les pêches, les forêts, l'aménagement du territoire ou les transports, les réunions devraient regrouper aussi les collègues ministres de ces secteurs selon l'ordre du jour particulier du moment. Un forum des ministres de l'environnement pourrait, entre autres, encourager les pays de l'hémisphère à mettre sur pied chez eux un organisme gouvernemental qui s'occuperait de l'environnement au sein de l'administration publique et qui orienterait les travaux de l'Organisation des États américains et de ses comités nouvellement créés sur l'environnement et le commerce.

Le Comité de l'environnement de l'OEA

Le Comité de l'environnement de l'OEA, un des nombreux comités sectoriels à l'intérieur de l'Organisation, a été mis sur pied en 1991. Ses réunions hebdomadaires, à Washington, constituent la première tribune politique régulière de discussion des dossiers régionaux dans un hémisphère où les dossiers environnementaux sont relativement nouveaux pour bon nombre des membres. Depuis qu'il existe, le comité a renforcé l'attention portée aux affaires environnementales au sein de l'OEA. Il a pu le faire en partie grâce aux liaisons qu'il a établies avec d'autres comités et en s'engageant dans des projets conjoints comme celui des femmes et l'environnement (en collaboration avec le Comité des

femmes), et la législation de l'environnement (avec le Comité judiciaire). Les principaux points auxquels s'est intéressé le Comité jusqu'à maintenant ont été l'eau douce, la dégradation du sol et la gestion des déchets. Les pays engagés pour la cause de l'environnement ont pu se servir du Comité à bon escient. Par exemple, le Canada a été chargé de deux résolutions sur la surpêche en haute mer qu'il a soumises à l'attention du Comité en 1992 et en 1994, les deux fois juste avant de grandes conférences (Rio en 1992 et la Conférence des Nations Unies sur les stocks qui chevauchent la zone de 200 milles en 1994). Ces résolutions ont été adoptées par consensus et ont appuyé l'intensification d'un effort multilatéral pour régler ces problèmes urgents de dévastation écologique, économique et sociale.

Pourtant, beaucoup d'autres dossiers centraux de l'ordre du jour de Rio, notamment les forêts, la biodiversité et le changement climatique, n'ont pas encore trouvé leur place à l'ordre du jour du Comité. En fait, le Comité de l'environnement fonctionne toujours selon un programme d'action datant de 1991, avant Rio donc, et qui, par conséquent, ne reflète pas la perspective du développement durable ni le nouvel engagement de l'hémisphère en sa faveur. Des pays comme le Canada s'efforcent d'amener le Comité de l'environnement à focaliser son agenda, mais les progrès jusqu'ici sont lents. En 1994, on a pu voir une

certaine amélioration quand le Comité s'est penché sur la coopération technique à l'échelle de l'hémisphère sur les affaires environnementales. Mais de grands dossiers comme le commerce et l'environnement n'ont été qu'effleurés plutôt qu'étudiés en profondeur, en dépit de l'intérêt considérable des membres pour le sujet.

Au cours de l'année dernière, il est ressorti clairement de l'opinion des membres que l'OEA devrait réévaluer ses activités à la lumière d'Action 21. Le Comité va se pencher au cours des mois prochains sur son plan de travail pour la prochaine année, ce qui lui donnera l'occasion de s'aligner sur le nouveau plan de travail Rio et après-Rio. On peut trouver une première manifestation de ce virage dans la déclaration de Belem du 6 juin 1994 où l'on souligne l'importance de la gestion de l'environnement, de la biodiversité, des changements climatiques, des déchets toxiques, des technologies écologiques, des sources supplémentaires de financement et de l'écotourisme. Cependant, d'autres dossiers comme les forêts, l'énergie et les pêches restent absents.

Les chefs de gouvernement devraient donner au comité de l'environnement de l'Organisation des États américains le mandat de prendre le relais du plan d'action de Rio et de définir des moyens pour fixer des priorités et faire progresser le plan d'action de l'après-Rio. Ils pourraient demander que ce travail soit fait de façon à renforcer les

efforts multilatéraux de la Commission des Nations Unies sur le développement durable. La priorité pourrait aller vers un effort accru du côté des technologies écologiques, des normes et des indicateurs environnementaux, des forêts et de l'énergie.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) regroupe un plus grand nombre de membres que l'OEA. En font partie tous les pays qui possèdent des territoires dans l'hémisphère; ainsi, l'Espagne, les Pays-Bas et la France, ainsi que le Canada et les États-Unis, en sont membres. La Commission se réunit tous les deux ans au niveau des ministres. Elle adopte des résolutions qu'elle demande ensuite à son Secrétariat, basé à Santiago au Chili, de mettre à exécution. Comme la CEPALC est un organisme technique, les ministres qui participent à ses délibérations sont ceux qui sont chargés des finances, des banques centrales, du commerce et de la planification. Récemment, des ministres sectoriels, comme ceux des affaires sociales et de l'éducation, ont commencé à assister à ces réunions lorsque des dossiers qui les intéressaient étaient à l'étude. Entre les réunions, la CEPALC est gérée par

un comité plénier, basé à Santiago, auquel siègent des représentants des ambassades ou des gouvernements membres. Le Secrétariat comprend une division de l'environnement qui est co-financée par le PNUE (de la même façon que la division de l'agriculture du secrétariat est co-financée par la FAO).

Dans les préparatifs de Rio, les gouvernements d'Amérique latine ont demandé à la CEPALC de préparer une position commune des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la CNUED. En janvier 1992, à la réunion préparatoire régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la CNUED, les ministres et représentants des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes membres de la CEPALC ont adopté la «Plate-forme de Tlatelolco sur l'environnement et le développement» (LC/G.1712).

Tout récemment, la CEPALC a tenté d'établir quelques lignes directrices qui pourraient faciliter l'intégration du plan d'action de la CNUED dans ses programmes de travail. Inspiré des priorités régionales fixées dans le document *Sustainable Development: Changing Production Patterns, Social Equity and the Environment*, cet effort a porté surtout sur le commerce, la technologie, la prise de décision, la gestion environnementale, la biodiversité, l'eau et les déchets dangereux. La CEPALC a également publié récemment un rapport intitulé *Open Regionalism in Latin America and the Caribbean - Economic Integration as a Contribution to*

Changing Production Patterns with Social Equity dans lequel elle préconise la libéralisation graduelle du commerce entre les pays de l'hémisphère plutôt que la conclusion de traités bilatéraux.

Constituer et maintenir une capacité

Les chefs de gouvernement à Miami devraient demander que soit réalisé, à l'échelle de l'hémisphère, un examen systématique des institutions pour déterminer les plus utiles d'entre elles et renforcer leurs capacités, et ils devraient appuyer les organisations existantes qui sont le mieux placées pour promouvoir le développement durable.

Pour comprendre les façons par lesquelles l'accroissement de l'interdépendance économique, écologique et démographique entre les pays de l'hémisphère soulève des problèmes de développement durable, et afin de fournir une base scientifique solide pour régler les différends environnementaux susceptibles de surgir, il importe d'accroître la capacité scientifique nécessaire à la surveillance de l'écosystème de l'hémisphère dans son ensemble. Il sera possible ainsi de fournir des évaluations détaillées de la performance écologique des pays membres et de fixer une liste des domaines prioritaires d'action intergouvernementale. Pour renforcer cette capacité scientifique, on pourrait améliorer les réseaux des institutions universitaires et de recherche,

intensifier le dialogue entre les gouvernements ou mettre sur pied une capacité scientifique dans les institutions intergouvernementales de l'hémisphère. La récente initiative canadienne, appuyée par la dernière Assemblée générale de l'OEA, de convoquer avant mars 1995 une réunion d'experts sur les technologies environnementales constitue un exemple concret de ce qui est nécessaire à une échelle beaucoup plus ambitieuse.

Avant Miami ou à Miami, les chefs de gouvernement devraient se demander comment et où cette capacité scientifique renforcée devrait être développée. Entre autres points à examiner, ils pourraient se pencher sur la recherche, la collecte de données, la surveillance des toxiques et la biodiversité.

Dialogues multi-intervenants sur le développement durable à l'échelle nationale et à l'échelle de l'hémisphère

Malgré les impressionnants progrès récents de la démocratisation dans l'hémisphère et l'établissement d'organismes comme les Tables rondes canadiennes et la Commission présidentielle des États-Unis sur le développement durable, il manque toujours à l'échelle internationale dans l'hémisphère des tribunes pouvant favoriser le dialogue entre les multiples

intervenants sur le développement durable.

Les chefs de gouvernement à Miami devraient encourager la mise sur pied d'organismes nationaux voués à la recherche de consensus entre des intervenants multiples afin de promouvoir le développement durable. Les chefs de gouvernement devraient également annoncer la création d'un forum multi-intervenants de haut niveau où seraient débattus de façon régulière les principaux dossiers écologiques et économiques connexes de l'hémisphère dans la foulée des travaux de l'Organisation des États américains dans ces domaines. L'initiative canadienne à la réunion que les ministres de l'environnement de l'APEC ont tenue à Vancouver en mars 1994 pourrait servir de modèle. Cette initiative pourrait être liée à des institutions existantes dans l'hémisphère, comme le Conseil de la Terre, et pourrait servir de point de repère en vue de la création des organismes nationaux.

Participation des ONG

Le 2 mai 1994, le Canada a présenté à l'OEA un document préconisant une étude sur l'éventuelle reconnaissance des organisations non gouvernementales (ONG) à l'OEA. Le document a été pris en considération par le Conseil permanent qui a recommandé qu'on l'étudie plus en profondeur, faisant ainsi en sorte qu'il ne serait pas étudié par les ministres à

l'Assemblée générale de 1994. Il serait important que les chefs de gouvernement présents à Miami expriment leur désir qu'on accorde au moins une attention rapide à cette question et, au maximum, leur volonté d'élaborer des mécanismes appropriés pour parvenir à cette fin. Parallèlement, les États membres pourraient chercher des moyens d'améliorer la capacité des ONG et des autres intervenants intéressés à participer de façon plus active aux activités de l'OEA, de la BID et de leurs différents comités, en s'inspirant éventuellement du modèle du Comité consultatif public mixte de la Commission nord-américaine de coopération environnementale.

Le renforcement de la capacité des ONG et des autres intervenants qui doivent participer aux préparatifs de Miami, des sommets ultérieurs et d'autres institutions devrait faire partie de ce processus. Le modèle de la Conférence de Rio a établi quelques précédents utiles pour ce qui concerne tant la conférence préparatoire que le suivi.

Les chefs de gouvernement pourraient envisager de créer une agence environnementale indépendante et distincte pour examiner les dossiers environnementaux de l'hémisphère ou, dans le contexte de l'accession à l'ALENA, s'inspirer de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE) et en élargir la portée. L'hémisphère pourrait également se pencher, étant donné son intérêt

particulier, sur la structure optimale d'une éventuelle organisation de l'environnement planétaire dans le cadre des efforts importants qui seront probablement déployés dans les années à venir pour réformer les institutions internationales. La

participation du public, la transparence et l'accès à l'information sont des critères dont il faudra tenir compte dans toute réforme éventuelle des institutions de l'hémisphère.

Appendice A

QUELQUES ORGANISATIONS, CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX D'IMPORTANCE										
	Traité de Varsovie ¹	Biodiversité 1992 ²	RAMSAR 1971	CITES 1973	Oats de l'Amérique	Convention de Bonn	Changements climatiques 1992 ³	Protocole de Montréal	Convention de Bâle	Convention de Lomé
Antigua	S	PC	•	•	•	•	PC	PC	PC	PC
Argentine	S	S	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	•
Bahamas		PC	•	PC	•	•	PC	•	PC	PC
Barbade	PC	PC	•	PC	•	•	PC	PC	•	PC
Belize	PC	PC	•	PC	•	•	S	•	•	•
Bolivie	S	S	PC	PC	PC	•	S	•	•	•
Brésil	PC	PC	•	PC	PC	•	PC	PC	PC	•
Canada	S	PC	PC	PC	•	•	PC	PC	PC	•
Chili	S	S	PC	PC	PC	PC	S	PC	PC	•
Colombie	S	S	•	PC	PC	•	S	•	S	•
Costa Rica	S	S	PC	PC	PC	•	S	PC	•	•
Dominique	•	PC	•	•	•	•	PC	PC	•	PC
El Salvador	S	S	•	PC	PC	•	S	PC	PC	•
Équateur		PC	PC	PC	PC	•	PC	PC	PC	•
États-Unis	•	S	PC	PC	PC	•	PC	PC	S	•
Grenade	•	S	•	•	•	•	S	PC	•	PC
Guatemala	S	S	PC	PC	PC	•	S	PC	S	•
Guyana	PC	S	•	PC	•	•	S	•	•	PC
Honduras	S	S	•	PC	•	•	S	•	•	•
Jamaïque	S	S	•	•	•	S	S	PC	•	PC
Mexique	PC	PC	PC	PC	PC	•	PC	PC	PC	•

Nicaragua	PC	S	•	PC	PC	•	S	PC	•	•
Panama		S	PC	PC	PC	PC	S	PC	PC	•
Paraguay	S	PC	S	PC	PC	S	PC	PC	•	•
Pérou	S	PC	PC	PC	PC	•	PC	PC	•	•
République dominicaine	PC	S	•	PC	PC	•	S	PC	•	PC
Saint-Kitts-et-Nevis	•	PC	•	•	•	•	PC	PC	•	PC
Sainte-Lucie	S	PC	•	PC	•	•	PC	•	•	PC
Saint-Vincent	•	•	•	PC	•	•	•	•	•	PC
Surinam	PC	S	PC	PC	PC	PC	S	•	•	•
Trinité-et-Tobago	S	S	PC	PC	PC	•	PC	PC	•	PC
Uruguay	S	PC	PC	PC	PC	PC	S	PC	PC	•
Venezuela	S	S	PC	PC	PC	•	S	PC	S	•

PC : partie contractante

S : signé, mais non ratifié

n.d. : information non disponible

• : non signé

¹ Au 15 août 1994

² Au 15 avril 1994

³ Au 13 juillet 1994

APPENDICE B

TABLEAU DE LA PUISSANCE ENVIRONNEMENTALE											
	Hémisphère ouest	Europe	Afrique	Asie	Ancienne URSS	Canada	États-Unis	Mexique	Brésil	Chili	Argentine
Mer											
% de ZEE par rapport au total mondial	30,6 %	15,5%	12,7 %	21,4 %	4,8 %	3,1 %	10,3 %	3,0%	3,4%	2,4 %	1,2%
% de littoral par rapport au total mondial	36,6 %	11,9 %	6,5 %	27,9 %	8,2 %	15,5 %	3,4 %	1,6 %	1,3 %	1,1 %	0,9 %
Terre											
Superficie totale (10 ⁵ ha)	38 906	4 727	29 642	26 790	22 273	9 221	9 166,6	1 908,7	8 456,5	748,8	2 736,7
% de la superficie totale de terres cultivées (1988-90)	19	29	6	17	10	5	21	13	7	6	10
Pâturage (1988-90)	45	18	30	28	17	3	26	39	22	18	52
Forêts (1988-90)	81	33	23	20	42	39	32	23	59	12	22
Eaux douces											
% de la quantité totale mondiale d'eaux douces renouvelables	42,6 %	5,7 %	10,3 %	25,8 %	10,9 %	7,1 %	6,1 %	0,9 %	12,8 %	1,2 %	1,7 %
Forêts											
Superficie totale (ha)	1 374 852	140 107	527 587	307 853	754 958	247 164	209 573	48 586	561 107	S.O.	S.O.
% des forêts tropicales mondiales (1990)	52,3 %	S.O.	30 %	15,6 %	S.O.	S.O.	S.O.	2,8 %	31,9 %	S.O.	S.O.

% des forêts tempérées mondiales (1990)	36,3 %	9,4 %	S.O.	8,6 %	45,6 %	22 %	14,3 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Énergie											
Production d'énergie primaire, % par rapport au total mondial (1990)	29,4 %	12,1 %	6,5 %	28,2 %	21,7 %	3,4 %	19,3 %	2,4 %	0,7 %	0,1 %	0,6 %
% de changement-production (1980-90)	+11,5 %	+4,3 %	+22,5 %	+26 %	+22,7 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Minéraux											
Réserves de métaux de base (Cu,Pb,Sn,Zn), % par rapport au total mondial (1991)	43,4 %	10,8 %	10,1 %	13,2 %	10,3 %	7,4 %	15,7 %	4,2 %	0,9 %	15,5 %	0,1 %
Biodiversité											
Nombre d'aires protégées nationales en 1993 et % par rapport au total mondial	2 419	2 177	704	2 181	218	411	937	60	214	65	100
	28,1 %	25,3 %	8,2 %	25,3 %	2,5 %	4,8 %	10,9	0,7 %	2,5 %	0,8 %	1,2 %
Nombre d'espèces connues de mammifères (1992)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	276	139	346	439	394	91	258
Nombre d'espèces connues d'oiseaux (1992)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	426	650	961	1 573	432	S.O.

APPENDICE C

TABLEAU DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

	Hémisphère ouest	Europe	Afrique	Asie	Ancienne URSS	Canada	États-Unis	Mexique	Brésil	Chili	Argentine
Mer											
% de changement - prise de poissons (1978-80 à 1988-90)	+68 %	+3 %	+23 %	+36 %	+19 %	+17 %	+62 %	+6 %	aucun changement	+19 %	+ %
Terre											
Superficie totale (10 ⁵ ha)	38 906	4 727	29 642	26 790	22 273	9 221	166,0	1 908,7	8 456,5	748,8	2 73,7
% de changement - terres cultivées (1968-70 à 1988-90)	+2	-2	+1	+1	aucun changement	aucun changement	aucun changement	+1	+3	+1	+1
Pâturage (1968-70 à 1988-90)	+3	-1	aucun changement	+4	aucun changement	+1	-1	aucun changement	+4	+4	-1
Forêts (1968-70 à 1988-90)	-4	+1	-2	-2	+1	+4	-1	-5	-5	aucun changement	aucun changement
Utilisation de pesticides - % par rapport au total mondial (1982-84)	26,7 %	26,6 %	3,4 %	15,7 %	24,3 %	2,5 %	16,9 %	1,3 %	2,1 %	0,1 %	0,6 %

% de changement - utilisation totale d'engrais (1968-70 à 1988-90)	+58,2 %	+27,8 %	+146,8 %	+411 %	+167,1 %	+182,8 %	+24,2 %	+216 %	+359,1 %	+177,7 %	+111,5 %
Eaux douces											
% de la consommation annuelle d'eau par rapport à la consommation mondiale (1980-91)	26 %	11 %	4 %	47 %	11 %	1 %	14 %	2 %	1 %	1 %	1 %
% de changement - prise de poissons d'eau douce (1978-80 à 1988-90)	+112,6 %	+43 %	+41 %	+120 %	+26 %	aucun changement	+211 %	+2 318 %	+29 %	+3 406 %	+ 18 %
Forêts											
Superficie totale											
Perte de forêts tropicales, % de changement annuel (1981-90) (changement mondial, -0,8 %)	-0,7 %	S.O.	-0,7 %	-1,2 %	S.O.	S.O.	S.O.	-1,2 %	-0,6 %	S.O.	S.O.
Perte de forêts tempérées par rapport au % de la superficie exploitable (1981-90)	Canada S.O. États-Unis -1,6 %	+1,4 %	S.O.	Japon -0,2 %	+5,5 %	S.O.	-1,6 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Énergie											
% de la consommation par rapport au total mondial en 1990, et % de changement depuis 1980	31,7 % +7,4 %	20,8 % -13 %	2,7 % +44 %	24,6 % +61,6 %	18,8 % +28,1 %	2,6 % S.O.	24,1 % S.O.	1,5 % S.O.	1,1 % S.O.	0,2 % S.O.	0,6 % S.O.
Consommation par personne en 1990 (10 ⁹ J) et % de changement depuis 1980	AN 203 AS 29 AN -7,3 % AS -3,3 %	126 -4,5 %	13 +8,3 %	24 +33,3 %	196 18,1 %	301 S.O.	292 S.O.	51 S.O.	22 S.O.	37 S.O.	53 S.O.
% de production d'énergie au moyen de combustible solide (charbon) en 1991 et % de changement entre 1971 et 1991	24 % AN +85 % AS +395 %	34 % -29 %	19 % +162 %	34 % +130 %	20 % -10 %	14 % +387 %	33 % +77 %	3 % +154 %	4 % +51 %	30 % +69 %	<1 % -55 %
Atmosphère et pollution atmosphérique											
% des émissions de CO ₂ en 1991 par rapport au total mondial	28 %	18,1 %	3,0 %	29,4 %	15,8 %	1,8 %	21,75 %	1,5 %	1,0 %	0,1 %	0,5 %
Émissions de CO ₂ par personne (1991) (méga-tonnes)	AN13,59 AS 2,00	8,2	1,03	2,11	12,31	15,21	19,53	3,92	1,43	2,42	3,55
% de changement - émissions de CO ₂ (1980-90)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	+17,9 %	-0,5 %	+4,1 %	+25,9 %	+8,4 %	+26,5 %	+2,1 %

Consommation de CFC et de halons par personne en 1990 (kg a ⁻¹)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0,05	0,58	0,88	0,17	0,06	0,07	0,20
% de changement - consommation de CFC et de halons (1986-90)	-55,3 %	-39,9 %	-66,4 %	-18,5 %	aucun changement	-34 %	-60 %	+65,8 %	-22,1 %	+16,7 %	S.O.
Biodiversité											
CITES - % des exigences en matière de rapport respectées (1990)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	75 %	100 %	88 %	100 %	41 %	65 %	82 %
Nombre d'espèces menacées de mammifères et % par rapport au nombre total national d'espèces	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	20 7,2 %	5 3,6 %	27 7,8 %	25 5,7 %	40 10,2 %	9 9,9 %	23 8,9 %
Nombre d'espèces menacées d'oiseaux et % par rapport au nombre total national d'espèces	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	38 S.O.	6 1,4 %	43 6,6 %	35 3,6 %	123 7,8 %	18 4,2 %	53 S.O.

Appendice D

Tendances de la population mondiale, 1960-2010 (millions de personnes)						
RÉGION	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Monde	3,019	3,697	4,447	5,295	6,228	8,472
Amérique du Nord	182	226	252	277	306	330
Amérique latine	189	283	359	441	523	600
Caraïbes	18	24	29	33	38	43
Amérique centrale	42	67	89	113	140	165
Amérique du Sud	128	191	240	294	344	391
Afrique	248	363	479	642	856	1,116
Asie	1,513	2,101	2,583	3,118	3,691	4,213
Europe	414	466	492	509	523	536
Ancienne URSS	190	235	258	281	297	317
Océanie	14	19	22	26	31	35

Source: Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (Division de la population), 1993, *World Population Prospects: The 1992 Revision*, Nations Unies, New York.

**II SOMMET DES AMÉRIQUES,
DEC 9-11, 1994, MIAMI,
FLORIDA, DÉCLARATION DE
PRINCIPLES ET PLAN
D'ACTION**



Déclaration de Principes

Sommet des Amériques

Déclaration de Principes

Partenariat pour le développement et la prospérité: Démocratie, libre-échange et développement durable aux Amériques

Les chefs d'Etat et de gouvernement élus des Etats américains s'engagent à faire progresser la prospérité, les valeurs et les institutions démocratiques et la sécurité de notre hémisphère. Pour la première fois dans l'Histoire, les Etats américains constituent une communauté de sociétés démocratiques. Bien qu'ils se trouvent confrontés à des défis différents en ce qui concerne le développement, ils sont unis dans leur recherche de la prospérité par le biais de marchés ouverts, de l'intégration de l'hémisphère et du développement durable. Nous sommes résolus à raffermir et à développer des liens plus étroits de coopération et à transformer nos aspirations en réalités concrètes.

Nous réitérons notre adhésion inébranlable aux principes du droit international, aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et celle de l'Organisation des Etats américains (OEA), y compris les principes d'égalité souveraine des Etats, de non ingérence, d'auto-détermination et de résolution pacifique des différends. Nous reconnaissons l'hétérogénéité et la diversité de nos ressources et de nos cultures, tout comme nous sommes convaincus qu'en créant des partenariats vigoureux, nous serons à même de faire progresser les intérêts et les valeurs qui nous sont communs.

Maintenir et renforcer la communauté de démocraties des Amériques

La Charte de l'OEA affirme que la démocratie représentative est indispensable pour perpétuer la stabilité, la paix et le développement de la région. C'est le seul système politique qui garantisse le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, et qui protège la diversité culturelle, le pluralisme, le respect des droits des minorités, ainsi que la paix au sein des nations et entre elles. La démocratie est fondée, entre autres éléments essentiels, sur des élections libres et transparentes, et elle inclut le droit de tous les citoyens à participer au gouvernement. La démocratie et le développement se renforcent réciproquement.

Nous réaffirmons notre engagement à oeuvrer pour maintenir et renforcer nos systèmes démocratiques, au bénéfice de toutes les personnes de notre hémisphère. Nous oeuvrerons par le biais des instances appropriées de l'OEA pour renforcer les institutions démocratiques, promouvoir et défendre la primauté du droit démocratique constitutionnel, conformément à la Charte de l'OEA. Nous souscrivons aux efforts de l'OEA visant à faire progresser la paix et la stabilité de la région, dans les domaines démocratique, social et économique.

Nous constatons que nos populations recherchent profondément une plus grande sensibilité et efficacité de la part de nos gouvernements respectifs. La modernisation de l'Etat renforce la démocratie, y compris les réformes visant à rationaliser les opérations, réduire et simplifier les règlements et les procédures publics, et à amplifier la transparence et la responsabilisation des institutions démocratiques. Considérant qu'il est essentiel que la justice soit accessible, dans l'efficacité et la promptitude, à tous les secteurs de la société, nous affirmons que l'indépendance du pouvoir judiciaire constitue un élément essentiel d'un système juridique efficace et d'une démocratie durable. Notre ultime but consiste à mieux répondre aux besoins de la population, particulièrement des femmes et des groupes les plus vulnérables, dont les populations autochtones, les handicapés, les enfants, les personnes du troisième âge et les minorités.

Une démocratie véritable exige une offensive globale contre la corruption, un facteur de désintégration sociale et de distorsion du système économique qui sape la légitimité des institutions politiques.

Conscients des effets nocifs du crime organisé et des stupéfiants illicites sur nos économies, les valeurs éthiques, la santé publique et le tissu social, nous nous joindrons à la lutte contre la consommation, la production, le trafic et la distribution de stupéfiants illégaux, et contre le blanchiment d'argent et le trafic illicite d'armes et de précurseurs chimiques. Nous coopérerons également en vue de créer des stratégies de développement de substitution viables dans les pays producteurs de cultures illicites. Il conviendrait également que la coopération englobe les programmes internationaux et nationaux destinés à juguler la production, la consommation et le trafic de stupéfiants illicites, et à favoriser la réinsertion des drogués.

Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes, et nous lutterons dans l'unité et la fermeté, par tous les moyens légaux, contre les actes terroristes partout dans les Amériques.

Constatant la contribution importante des particuliers et des associations à un gouvernement démocratique efficace, et au développement de la coopération entre les populations de l'hémisphère, nous encouragerons nos populations à participer davantage aux activités politiques, économiques et sociales, conformément aux législations nationales.

Promouvoir la prospérité par le biais de l'intégration économique et du libre-échange

Notre progrès économique ininterrompu dépend de politiques économiques solides, d'un développement durable et d'un secteur privé dynamique. Les échanges commerciaux sans barrières, ni subventions, ni pratiques déloyales, appuyés par un flux croissant d'investissements productifs, constituent une des clefs de voûte de la prospérité. L'élimination des entraves, entre nos pays, à l'accès sur le marché des biens et des services encouragera notre croissance économique. Une économie mondiale en croissance améliorera également notre prospérité nationale. Le libre-échange et une intégration économique accrue comptent parmi les éléments clef de l'amélioration du niveau de vie, des conditions de travail des populations des Amériques et d'une meilleure protection de l'environnement.

Nous décidons donc d'entamer immédiatement la réalisation de la "Zone de libre-échange des Amériques" (ZLEA) où les barrières contre le commerce et les investissements seront progressivement éliminées. Nous décidons en outre de conclure la négociation de la "Zone de libre-échange des Amériques" au plus tard en 2005, et convenons de réaliser des progrès concrets avant la fin du siècle, en vue de la réalisation de cet objectif. Nous reconnaissons les progrès d'ores et déjà réalisés par le biais des mesures unilatérales de chaque pays et des arrangements commerciaux sous-régionaux de notre hémisphère. Nous nous appuyerons sur les arrangements sous-régionaux et bilatéraux existants pour élargir et approfondir l'intégration économique de l'hémisphère et de rendre les accords plus semblables.

Conscients que les investissements constituent le principal facteur d'entraînement de la croissance de notre hémisphère, nous les encouragerons en coopérant afin de forger des marchés plus ouverts, transparents et intégrés. A cet égard, nous nous engageons à créer des mécanismes renforcés destinés à promouvoir et à protéger le flux d'investissements productifs dans l'hémisphère, et à promouvoir le développement et l'intégration progressive des marchés de capitaux.

Aux fins de faire progresser l'intégration économique et le libre-échange, nous oeuvrerons, avec la coopération et le financement du secteur privé et des institutions financières internationales, à la création d'une infrastructure propre à l'hémisphère. Ce processus exige un effort de coopération dans divers domaines, tels que les télécommunications, l'énergie et les transports, afin de permettre la circulation efficace de biens, services, capitaux, informations et technologies, qui constituent les fondements de la prospérité.

Nous reconnaissons qu'en dépit des profonds progrès réalisés pour faire face aux problèmes de la dette dans l'hémisphère, le fardeau de la dette extérieure entrave encore le développement de certains de nos pays.

Nous reconnaissons que l'intégration économique et la création d'une zone de libre-échange constitueront des tâches complexes, notamment au vu des différences importantes de niveau de développement et de taille des économies qui se trouvent dans notre hémisphère. Nous resterons avertis de ces différences dans nos travaux en vue d'une intégration économique de l'hémisphère. Nous nous appuyerons sur nos propres ressources, notre ingéniosité et nos capacités individuelles, et sur la communauté internationale, pour nous permettre de réaliser nos buts.

Vaincre la pauvreté et la discrimination dans notre hémisphère

Il est intolérable du point de vue politique et inacceptable du point de vue moral que certaines couches de nos sociétés soient marginalisées et qu'elles ne bénéficient pas pleinement des avantages de la croissance. Aux fins d'obtenir plus de justice sociale pour tous, nous nous engageons à oeuvrer, à titre individuel et collectif, afin d'améliorer l'accès à un enseignement et à des services de santé de qualité et de supprimer l'extrême pauvreté et l'analphabétisme. Il faut que toutes les personnes, sans distinction de race, de sexe, d'origine nationale, ou d'obédience religieuse, aient accès aux fruits de la stabilité démocratique et de la croissance économique.

Pour observer la Décennie internationale mondiale des populations autochtones, nous axerons nos efforts sur le perfectionnement de l'exercice des droits démocratiques et l'accès aux services sociaux des populations autochtones et de leurs communautés.

Conscients de ce qu'une prospérité largement partagée contribue à la stabilité de l'hémisphère, à la paix et à la démocratie durables, nous reconnaissons qu'il y va de notre intérêt commun de créer des possibilités d'emplois qui améliorent les revenus, les salaires et les conditions de travail de tous. Nous investirons dans les ressources humaines afin que tous ceux qui vivent dans notre hémisphère aient la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel.

Il est essentiel de renforcer le rôle des femmes dans tous les domaines de la vie politique, sociale et économique de nos pays, afin de réduire la pauvreté et les inégalités sociales, et de mettre en valeur la démocratie et le développement durable.

Garantir un développement durable et conserver notre environnement naturel pour les générations futures

Le progrès social et la prospérité économique ne peuvent se maintenir que si notre population vit dans un environnement sain, et si nos écosystèmes et nos ressources naturelles sont gérés prudemment et judicieusement. Pour faire progresser et mettre en oeuvre les engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, et lors de la Conférence mondiale de 1994, à la Barbade, sur le développement durable des Etats insulaires en développement, nous établirons des partenariats de coopération pour renforcer nos capacités en matière de prévention et de maîtrise de la pollution, de protection des écosystèmes et d'utilisation durable de nos ressources biologiques et de promotion d'une production et d'une consommation d'énergie propres, efficaces et durables. Au profit des générations futures, par le biais de la protection de l'environnement, notamment l'utilisation rationnelle de nos écosystèmes, de nos ressources naturelles et de notre patrimoine biologique, nous continuerons à rechercher une coopération technologique, financière et sous d'autres formes.

Nous appuierons le bien-être social et la prospérité économique en tenant pleinement compte de notre influence sur l'environnement. Nous sommes convenus d'appuyer l'Alliance centraméricaine pour le développement durable, visant à renforcer ces démocraties en encourageant la prospérité économique et sociale régionale et une gestion rationnelle de l'environnement. Dans ce contexte, nous appuyons la convocation à l'avenir d'autres colloques régionaux sur le développement durable.

* * * * *

Notre déclaration constitue un ensemble exhaustif d'engagements qui se renforcent mutuellement et visent des résultats concrets. Conformément aux termes du Plan d'action en annexe, et conscients de la diversité de nos capacités nationales et de nos systèmes juridiques, nous prenons l'engagement de mettre ces derniers en oeuvre sans délai.

Nous faisons appel à l'OEA et à la Banque interaméricaine de développement pour aider les pays à mettre à exécution nos engagements, en nous appuyant nettement sur l'Organisation pan-américaine

de la Santé et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et des organismes sous-régionaux pour l'intégration.

Pour assurer la continuité des efforts destinés à encourager la participation politique nationale, nous convoquerons des réunions de haut niveau, sur des sujets précis, pour aborder différents thèmes notamment le commerce et les échanges internationaux, les marchés de capitaux, la main-d'oeuvre, l'énergie, l'éducation, les transports, les télécommunications, la lutte contre les stupéfiants et d'autres initiatives contre la criminalité, le développement durable, la santé, les sciences et la technologie.

Pour garantir l'engagement et l'appui du public, nous invitons le secteur privé, le secteur du travail, les partis politiques, les établissements universitaires et para-universitaires, et autres acteurs et organisations non gouvernementaux, à coopérer et à participer à nos initiatives nationales et régionales, pour renforcer ainsi le partenariat entre les gouvernements et la société.

* * * * *

Nos trente-quatre nations partagent ardemment l'engagement pris envers des pratiques démocratiques, l'intégration économique et la justice sociale. Nos populations sont aujourd'hui plus à même d'exprimer leurs aspirations et de tirer des enseignements de l'expérience des autres pays. Les conditions sont favorables à une coopération dans l'hémisphère. Ainsi, pour toutes nos populations, au nom desquelles nous signons la présente déclaration, nous saisissons cette occasion historique pour créer le Partenariat pour le développement et la prospérité des Amériques.



Plan d'Action

Plan d'Action

Table des Matières

I. Préserver et renforcer la communauté de démocraties aux Amériques

- 1. Renforcer la démocratie**
- 2. Promouvoir et protéger les droits de l'homme**
- 3. Dynamiser la société/participation communautaire**
- 4. Promouvoir les valeurs culturelles**
- 5. Lutter contre la corruption**
- 6. Lutter contre le problème des stupéfiants illicites et de la criminalité connexe.**
- 7. Eliminer la menace du terrorisme national et international**
- 8. Renforcer la confiance mutuelle**

II. Promouvoir la prospérité par le biais de l'intégration économique et du libre-échange

- 9. Libre-échange aux Amériques**
- 10. Développement et libéralisation des marchés de capitaux**
- 11. Infrastructure de l'hémisphère**
- 12. Coopération dans le domaine de l'énergie**
- 13. Infrastructure des télécommunications et de l'information**
- 14. Coopération scientifique et technologique**
- 15. Tourisme**

III. Vaincre la pauvreté et la discrimination dans notre hémisphère

- 16. Accès universel à l'éducation**
- 17. Accès équitable aux soins de santé de base**
- 18. Renforcer le rôle des femmes dans la société**
- 19. Promotion des micro-entreprises et des petites entreprises**
- 20. Casques blancs - Corps de secours d'urgence et de développement**

IV. Garantir le développement durable et protéger notre environnement naturel pour les générations futures

- 21. Partenariat pour une utilisation de l'énergie durable**
- 22. Partenariat pour la biodiversité**
- 23. Partenariat pour la prévention de la pollution**

Sommet des Amériques

Plan d'Action

Les chefs d'Etat et de gouvernement participant au Sommet des Amériques de 1994, à Miami en Floride, désireux de faire progresser les objectifs d'ensemble établis dans leur Déclaration de principes, et conscients de la nécessité de progrès pratiques quant aux tâches essentielles visant à développer la démocratie, promouvoir le développement, réaliser l'intégration économique et le libre-échange, améliorer l'existence de leurs populations et protéger l'environnement naturel au bénéfice des générations futures, déclarent leur engagement envers le présent Plan d'action.

I. PRESERVER ET RENFORCER LA COMMUNAUTE DE DEMOCRATIES AUX AMERIQUES

1. Renforcer la démocratie

Le renforcement de la démocratie, son exercice effectif et sa consolidation constituent la priorité politique essentielle des Amériques. L'Organisation des Etats américains (OEA) est le principal organisme régional de défense des valeurs et des institutions démocratiques. L'un de ses buts fondamentaux est de promouvoir et de consolider la démocratie représentative, avec le respect voulu du principe de non ingérence. L'OEA a adopté des procédures multilatérales destinées à aborder les problèmes provoqués par une interruption inconstitutionnelle de l'ordre démocratique. Afin de prévenir ce type de crise, l'OEA doit mener un effort plus soutenu pour la promotion des valeurs et des pratiques démocratiques et pour le renforcement socio-économique des régimes démocratiques établis.

Les gouvernements:

- Considéreront sans délai la ratification, si elle n'est déjà réalisée, des Protocoles de Cartagena de Indias, de Washington et de Managua de la Charte de l'OEA.
- Renforceront le dialogue entre les groupes sociaux et encourageront la participation communautaire à la résolution de problèmes au niveau local.
- Appuieront les efforts de l'OEA pour promouvoir la démocratie:
 - ◇ En encourageant les échanges de technologie liée aux élections et en aidant les organisations électorales nationales, à la demande de l'Etat concerné.
 - ◇ En renforçant le Service pour l'encouragement de la démocratie afin qu'il apporte son assistance, à la demande de l'Etat concerné, dans différents domaines tels que le processus législatif et judiciaire, les réformes du gouvernement (y compris l'administration de la justice, la modernisation technique des corps législatifs nationaux, la simplification des

réglementations publiques et la promotion de la participation des organisations communautaires à la démocratie locale), et d'autres modifications institutionnelles.

- ◇ En encourageant les possibilités d'échanges d'expériences entre les institutions démocratiques des Etats-membres, notamment de législature à législature, et de judiciaire à judiciaire.
- ◇ En encourageant la compréhension, le dialogue et la réconciliation politique, à la demande de l'Etat concerné, sans oublier que la réconciliation nationale procède de l'intérieur.
- ◇ En demandant à l'OEA d'encourager ces engagements et d'en effectuer le suivi.

2. Promouvoir et protéger les droits de l'homme

Un grand progrès a été réalisé dans l'hémisphère quant à l'élaboration des notions et des normes des droits de l'homme, mais il reste de graves carences en matière de mise en oeuvre. Bien que les tribunaux aient la responsabilité définitive de faire appliquer les droits et les obligations reconnus par la loi, il est nécessaire de procéder à la réforme d'autres institutions afin de contribuer à instaurer un climat de respect des droits de l'homme. Il faudra également assurer un accès universel à la justice et garantir des moyens efficaces d'appliquer les droits fondamentaux. Une démocratie se juge sur les droits dont jouissent ses membres les moins influents.

Les gouvernements:

- Considéreront sérieusement leur adhésion aux instruments internationaux, dont ils ne sont pas encore signataires, concernant les droits de l'homme.
- Coopéreront pleinement avec tous les organismes des Nations Unies et interaméricains des droits de l'homme.
- Elaboreront des programmes pour la promotion et le respect des droits de l'homme, y compris des programmes éducatifs pour informer les populations de leurs droits reconnus par la loi et de leurs responsabilités quant au respect des droits d'autrui.
- Promouvront des politiques destinées à garantir que les femmes jouissent de droits égaux reconnus par la loi, au sein de la famille et de la société, et à garantir l'élimination des contraintes entravant la participation intégrale des femmes en qualité d'électrices, de candidates, et de dirigeantes élues et nommées.
- Réviseront et renforceront les lois concernant la protection des droits des groupes minoritaires et des populations et communautés autochtones, afin d'assurer l'absence de toute discrimination, garantir une protection intégrale et égale devant la loi et faciliter une participation civique active; appuieront un processus permettant d'analyser et d'améliorer la protection des droits des autochtones dans les Etats membres de l'OEA, et d'élaborer rapidement une déclaration efficace des Nations Unies sur les droits des autochtones.

- Réviseront les législations nationales concernant les handicapés, ainsi que les prestations et les services qui leur sont destinés, et y apporteront les modifications nécessaires pour leur permettre de jouir des mêmes droits et libertés que les autres membres de la société.
- Entreprendront toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits des enfants et, lorsque ce n'est pas déjà le cas, considéreront sérieusement de ratifier la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.
- Garantiront la protection des droits de l'homme de tous les travailleurs migrants et de leurs familles.
- Prendront les mesures nécessaires pour rectifier les conditions inhumaines dans les prisons et réduire au minimum le nombre de personnes placées en garde à vue.
- Réviseront le cursus de formation des agents des forces de l'ordre pour s'assurer qu'il comporte des cours adéquats sur le traitement qu'il convient d'accorder aux suspects et aux détenus, ainsi que sur les relations avec la communauté.
- Procéderont à des échanges d'expériences concernant la protection des droits de l'homme, au niveau national, et lorsque ce sera possible, coopéreront à l'élaboration de programmes de formation et autres programmes, pour les agents des forces de l'ordre et des forces de sécurité, ou d'autres programmes visant à réduire le potentiel de violations des droits de l'homme.
- Feront appel à l'OEA et à la Banque interaméricaine de développement (BID) afin de créer ou de renforcer, le cas échéant, des programmes destinés à appuyer des projets nationaux pour la promotion et le respect des droits de l'homme dans l'hémisphère occidental.
- Renforceront davantage la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

3. Dynamiser la société/participation communautaire

Une société civile forte et diversifiée, organisée de différentes manières et avec des secteurs variés, y compris les particuliers, le secteur privé, le secteur du travail, les partis politiques, les universitaires et autres acteurs et organisations non gouvernementaux apporte profondeur et durabilité à la démocratie. De même, une démocratie vigoureuse exige une large participation aux questions publiques. Il conviendrait que ces activités soient exécutées dans une transparence et une responsabilisation totales, et à cette fin il faudrait établir un cadre satisfaisant de lois et de règlements qui recouvrerait la possibilité d'obtenir un appui technique et financier, y compris de sources privées.

Les gouvernements:

- Réviseront le cadre de réglementation concernant les acteurs non gouvernementaux, en vue de faciliter leurs opérations et de promouvoir leur capacités de recevoir des fonds. Cette étude

soulignera la gestion et l'encadrement des ressources, ainsi que la transparence et les responsabilités de ces acteurs envers la société.

- Prendront des mesures pour améliorer la participation de groupes d'ordinaire marginalisés, y compris les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les personnes extrêmement pauvres, aux activités et aux initiatives sociales.
- Echangeront des rapports d'activité sur les activités dans le domaine de la société civile, lors du Sommet sur le développement durable qui se tiendra en 1996 en Bolivie.
- Etudieront l'élaboration par la BID d'un nouveau programme concernant la société civile, afin d'encourager une philanthropie responsable et conséquente, ainsi qu'une participation civique aux questions de politique publique.

4. Promouvoir les valeurs culturelles

Le développement culturel constitue un élément fondamental et intégral du développement des Amériques et possède la capacité inhérente d'enrichir nos sociétés et d'engendrer une plus grande compréhension entre nos pays.

Pour promouvoir les valeurs culturelles, les gouvernements:

- Encourageront des relations plus dynamiques entre les institutions et les organisations publiques et privées, y compris les universités, les musées, les centres artistiques et littéraires, ainsi qu'entre les participants culturels à titre individuel. De tels échanges soulignent notre diversité culturelle, reconnaissent la valeur de nos cultures locales et contribuent à améliorer la compréhension dans l'hémisphère.
- Demanderont à l'OEA et à la BID de renforcer leurs plans et leurs programmes afin de faciliter ces échanges culturels, ainsi que le flux d'informations culturelles et historiques intra et internationales.

5. Lutter contre la corruption

Le problème de la corruption constitue aujourd'hui un sujet grave non seulement dans notre hémisphère, mais dans le monde entier. La corruption des secteurs public et privé affaiblit la démocratie et sape la légitimité des gouvernements et des institutions. La modernisation de l'Etat, y compris la déréglementation, la privatisation et la simplification des procédures publiques, réduit les possibilités de corruption. Tous les aspects de l'administration publique d'une démocratie doivent être transparents et soumis à l'examen du public.

Les gouvernements:

- Encourageront un débat ouvert sur les problèmes les plus importants auxquels ils sont confrontés et fixeront les priorités pour les réformes nécessaires pour assurer la transparence et la responsabilité redditionnelle des opérations.

- Garantiront un encadrement idoine des fonctions publiques en renforçant les mécanismes internes, y compris les capacités d'enquête et d'application des lois concernant les actes de corruption, et en facilitant l'accès public aux informations nécessaires à un contrôle extérieur efficace.
- Etabliront des normes concernant les conflits d'intérêt, destinées aux fonctionnaires, et des mesures efficaces contre l'enrichissement illicite, y compris de sévères sanctions pour ceux qui tirent parti de leur poste au bénéfice d'intérêts privés.
- Demanderont aux gouvernements du monde entier d'adopter et de faire appliquer les mesures contre la corruption dans toutes les transactions financières ou commerciales avec l'hémisphère; et ils inviteront à ces fins l'OEA à établir une liaison avec le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans les transactions commerciales internationales.
- Elaboreront des mécanismes de coopération dans les domaines judiciaires et bancaires pour faciliter une réponse rapide et efficace dans les enquêtes internationales sur les affaires de corruption.
- Accorderont la priorité au renforcement des réglementations et de la passation de marchés publics, de la perception des impôts, de l'administration de la justice et des processus électoral et législatif, avec l'appui de la BID et d'autres institutions financières internationales, le cas échéant.
- Elaboreront au sein de l'OEA, en tenant dûment compte des traités et des législations nationales applicables, une démarche au niveau de l'hémisphère face aux actes de corruption dans les secteurs public et privé, comprenant l'extradition et les poursuites à l'encontre des personnes accusées d'actes de corruption, par le biais de la négociation d'un nouvel accord pour l'hémisphère, ou de nouveaux mécanismes dans les cadres de travail existants de la coopération internationale.

6. Lutter contre le problème des stupéfiants illicites et de la criminalité connexe

Les problèmes de trafic de stupéfiants illicites et d'activités criminelles connexes constituent de graves menaces pour les sociétés, les économies de marché libre et les institutions démocratiques de l'hémisphère. La consommation de stupéfiants impose d'énormes coûts sociaux, les fonds et les revenus provenant des stupéfiants drainent la croissance économique, et enfin, les barons de la drogue et les organisations criminelles menacent la sécurité de nos populations par la corruption, l'intimidation et la violence. Alors que le trafic de stupéfiants reste une source importante de revenus illicites, l'industrie du blanchiment d'argent s'occupe de plus en plus du produit de tous les types d'activités criminelles. Une démarche intégrée et équilibrée, comprenant le respect de la souveraineté nationale, est essentielle pour faire face à tous les aspects de ces problèmes. Pour ces raisons, il est nécessaire d'adopter une stratégie d'ensemble coordonnée pour l'hémisphère, visant à réduire la consommation et la production de stupéfiants, comprenant de nouvelles méthodes de répression qui soient capables de perturber les réseaux de trafic de stupéfiants et de blanchiment d'argent, et engager des poursuites à l'encontre des responsables de ces activités. Dans ce contexte,

les gouvernements prennent acte des travaux du Sommet de San Antonio en 1992, souscrivent aux efforts de la Commission inter-américaine de lutte contre l'abus des drogues, et conviennent d'oeuvrer de concert en vue de formuler une stratégie de lutte contre les stupéfiants pour le 21^e siècle.

Les gouvernements:

- Ratifieront la Convention de 1988 des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, et criminaliseront le délit de blanchiment du produit de tous les délits graves.
- Adopteront une législation permettant le blocage et la confiscation du produit du blanchiment d'argent et considéreront la possibilité de partager entre les gouvernements les actifs confisqués.
- Comme convenu dans la déclaration de Kingston, 5-6 novembre 1992, par les ministres et les représentants des gouvernements de la Caraïbe et de l'Amérique Latine, mettront en oeuvre les recommandations du groupe d'étude de la Caraïbe sur les finances et le blanchiment d'argent, et oeuvreront pour adopter les réglementations modèle de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD).
- Encourageront les institutions financières à signaler aux autorités compétentes toute transaction importante suspecte et élaboreront des procédures efficaces permettant de recueillir les informations pertinentes auprès des institutions financières.
- Oeuvreront à titre individuel et collectif pour identifier, dans la région, les réseaux de trafic de stupéfiants et de blanchiment d'argent, engageront des poursuites à l'encontre de leurs dirigeants et saisiront les biens provenant de ces activités criminelles.
- Adopteront des programmes destinés à prévenir et à réduire la demande et la consommation de stupéfiants illicites.
- Adopteront des stratégies nationales, efficaces et viables du point de vue de l'environnement, pour prévenir ou réduire sensiblement la culture et la transformation des cultures servant au commerce de stupéfiants illicites, en tenant particulièrement compte de l'appui national et international pour les programmes de développement susceptibles de créer des options économiques viables pour remplacer la production de stupéfiants.
- Accorderont une attention particulière au contrôle de produits chimiques précurseurs et appuieront des stratégies exhaustives d'interception des stupéfiants.
- Renforceront les efforts visant à contrôler les armes à feu, les munitions et les explosifs afin d'éviter leur détournement au profit des trafiquants de stupéfiants et des organisations criminelles.

- Tiendront une conférence de travail, suivie d'une conférence ministérielle, afin d'étudier et de convenir d'une réponse coordonnée au niveau de l'hémisphère, y compris la prise en considération d'une convention interaméricaine pour lutter contre le blanchiment d'argent.
- Convoqueront, pour l'ensemble de l'hémisphère, une conférence réunissant les donateurs, y compris les banques multilatérales de développement et les organismes de l'ONU, pour rechercher des ressources destinées à des programmes de développement de substitution visant à diminuer la production, le trafic et l'utilisation de stupéfiants illicites et à assurer la réinsertion des toxicomanes.
- Appuieront le débat entamé par l'OEA avec l'Union européenne, concernant des mesures destinées à contrôler les produits chimiques précurseurs.
- Appuieront la convocation d'une conférence mondiale sur la lutte contre les stupéfiants.

7. Eliminer la menace du terrorisme national et international

Le terrorisme national et international constitue une violation systématique et délibérée des droits des personnes et une atteinte à la démocratie elle-même. Les récentes attaques subies par certains de nos pays prouvent la grave menace que constitue le terrorisme pour la sécurité aux Amériques. Les mesures prises par les gouvernements pour combattre et éliminer cette menace constituent les éléments essentiels garantissant la légalité et l'ordre, tout en gardant la confiance du public envers le gouvernement, à l'échelon national et international. Dans ce contexte, ceux qui parrainent des actes terroristes ou sont complices de la planification ou de l'exécution d'actes terroristes en abusant des privilèges et de l'immunité diplomatiques, ou par d'autres moyens, seront tenus responsables par la communauté internationale.

Les gouvernements:

- Encourageront les accords bilatéraux et sous-régionaux, dans le but de poursuivre les terroristes et de criminaliser les activités terroristes, dans le contexte de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Convoqueront une conférence spéciale de l'OEA sur la prévention du terrorisme.
- Réaffirmeront l'importance des traités d'extradition ratifiés par les Etats de l'hémisphère, et noteront que leur application sera stricte, à titre d'expression de la volonté politique des gouvernements, conformément au droit international et aux législations nationales.

8. Renforcer la confiance mutuelle

L'expansion et la consolidation de la démocratie aux Amériques offrent la possibilité de renforcer les traditions pacifiques et les relations de coopération qui prévalent entre les pays de l'hémisphère occidental. Notre but consiste à renforcer la confiance mutuelle contribuant à l'intégration sociale et économique de nos populations.

Les gouvernements:

- Appuieront les mesures destinées à encourager un dialogue régional afin de promouvoir le renforcement de la confiance mutuelle, en préparant la voie d'une conférence régionale en 1995 sur les mesures de confiance, dont le Chili serait l'hôte, sur son offre.

II. PROMOUVOIR LA PROSPERITE PAR LE BIAIS DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET DU LIBRE-ECHANGE

9. Libre-échange aux Amériques

1) Tout en recherchant l'intégration économique et le libre-échange dans notre hémisphère, nous réaffirmons notre engagement solide envers des règles et des disciplines multilatérales. Nous souscrivons à une exécution intégrale et rapide de l'Uruguay Round, à des négociations multilatérales actives au sein de l'Organisation mondiale pour le commerce (OMC), aux accords commerciaux bilatéraux et sous-régionaux, et aux autres arrangements commerciaux conformes aux dispositions du GATT/OMC et qui ne constituent pas des barrières pour les autres pays.

2) D'extraordinaires résultats ont été obtenus par les pays de l'hémisphère en matière de libéralisation des échanges et d'intégration sous-régionale. Le libre-échange et une intégration économique accrue constituent des facteurs clef d'un développement durable. D'autres progrès seront accomplis au fur et à mesure que nous nous efforçons d'assurer la complémentarité entre notre libéralisation des échanges et nos politiques de l'environnement, en tenant compte des efforts entrepris par le GATT/OMC et d'autres organisations internationales. Au fur et à mesure de la progression de l'intégration économique de l'hémisphère, nous renforcerons davantage le respect et la promotion des droits des travailleurs, selon leur définition dans le cadre des conventions internationales appropriées. Nous nous abstiendrons d'adopter des restrictions commerciales déguisées, conformément aux obligations du GATT/OMC et aux autres obligations internationales.

3) Nous nous efforçons d'amplifier l'ouverture du marché grâce à un haut niveau de discipline, tout en nous appuyant sur les accords existant dans l'hémisphère. Nous nous efforçons également de réaliser des accords équilibrés et exhaustifs, y compris entre autres: barrières tarifaires et non tarifaires concernant les biens et les services, agriculture, subventions, investissement, droits de propriété intellectuelle, passation de marchés publics, barrières techniques aux échanges internationaux, sauvegardes, règles d'origine, droits antidumping et compensateurs, normes et procédures sanitaires et phytosanitaires, règlement des différends, et politique de concurrence.

4) Nous reconnaissons que chaque pays conserve le droit souverain de prendre des décisions en matière d'accords commerciaux. En outre, conscients de l'importance d'une application efficace des engagements internationaux, chaque pays prendra les mesures nécessaires, conformément à ses propres législations et procédures, pour mettre les accords à exécution dans les domaines abordés par le présent Plan d'action.

5) En nous efforçant de réaliser la "Zone de libre-échange des Amériques", nous aurons l'occasion, par exemple par le canal de l'assistance technique, de faciliter l'intégration des économies de plus petite taille et d'amplifier leur niveau de développement.

Ordre du jour des mesures immédiates

Nous prescrivons à nos ministres chargés des échanges internationaux de prendre les premières mesures concrètes ci-dessous en vue de réaliser la "Zone de libre-échange des Amériques".

6) Dans le but de garantir un débat complet et approfondi entre les parties aux différents accords commerciaux de l'hémisphère, nous prescrivons la convocation de réunions dans le cadre des instances de commerce et d'investissement existantes. Les membres de ces instances détermineront les domaines d'agrément et de divergence dans les accords particuliers en cours d'étude; ils devraient prendre en considération les moyens visant à améliorer les disciplines entre eux et à les rendre plus semblables. Nous prescrivons en outre aux membres de ces instances d'informer les ministres de l'avancement de leurs débats et de formuler leurs recommandations pour réaliser la "Zone de libre-échange des Amériques".

7) La transparence, et la compréhension claire, des accords sous-régionaux et bilatéraux, réalisés en date entre les pays de l'hémisphère, sont essentielles pour faire progresser l'intégration des échanges commerciaux et des investissements aux Amériques. Nous prescrivons au comité spécial de l'OEA sur les échanges commerciaux, avec l'appui de la BID, l'ECLAC et d'autres organisations régionales et sous-régionales spécialisées, d'appuyer la systématisation des données de la région et de poursuivre ses travaux sur l'étude d'arrangements d'intégration économique de l'hémisphère, y compris de brèves descriptions comparatives des obligations figurant dans chaque accord commercial existant de l'hémisphère. Nous prescrivons en outre au comité spécial sur les échanges commerciaux de préparer un rapport sur ses travaux d'ici juin 1995, pour la réunion ministérielle.

8) Nous prescrivons à nos ministres chargés des échanges internationaux: a) de passer en revue l'évolution des travaux entrepris dans les instances citées aux paragraphes 6 et 7, b) de conseiller l'orientation des travaux futurs, et c) d'évaluer les domaines réclamant une attention immédiate - par exemple l'appui aux douanes, les analyses et l'homologation des produits, en vue de parvenir à des accords de reconnaissance mutuelle - qui pourraient être entrepris dans les instances appropriées.

9) En conséquence, nous lançons aujourd'hui la "Zone de libre-échange des Amériques" en entamant le processus ci-dessous. Nous prescrivons à l'OEA d'appuyer le pays d'accueil dans l'organisation des réunions ministérielles.

Janvier 1995 o Début des programmes de travail et définition des calendriers dans les instances précisées au paragraphe 6 et au comité spécial sur les échanges internationaux.

Juin 1995 o Réunion des ministres chargés des échanges internationaux.

-- rapport préliminaire sur l'état d'avancement des travaux des instances décrites au paragraphe 6.

-- rapport préliminaire du Comité spécial sur les échanges

internationaux.

-- domaines d'étude immédiate.

Mars 1996 o Réunion des ministres chargés des échanges internationaux.

-- rapport final aux ministres du comité spécial sur les échanges internationaux.

-- rapports finaux aux ministres, des instances décrites au paragraphe 6.

-- calendrier des futurs travaux.

10. Développement et libéralisation des marchés de capitaux

La disponibilité de capitaux, à des taux concurrentiels, est essentielle au financement des investissements du secteur privé - ingrédient primordial du développement économique. Le développement, la libéralisation et l'intégration des marchés financiers nationaux et internationaux, l'amplification de la transparence et l'établissement de mesures d'encadrement et de réglementation solides et comparables, des marchés bancaires et boursiers permettront d'atténuer le coût des capitaux en développant la confiance des investisseurs et des déposants.

Les gouvernements:

- Formeront un comité sur les questions financières de l'hémisphère pour étudier les mesures destinées à promouvoir la libéralisation des mouvements de capitaux et l'intégration progressive des marchés de capitaux, y compris le cas échéant, la négociation de directives communes sur le mouvement de capitaux qui permettraient leur libéralisation progressive.
- Prépareront, en coopération avec la Banque interaméricaine de développement, une liste exhaustive de réglementations nationales concernant les capitaux, afin de promouvoir la transparence et d'appuyer les débats du comité sur les questions financières de l'hémisphère.
- Appuieront les travaux de coopération de l'Association des contrôleurs bancaires de l'Amérique Latine et de la Caraïbe et du Conseil des responsables des réglementations bancaires des Amériques afin de fournir une supervision et une réglementation solides pour appuyer le développement et l'intégration progressive des marchés.

Il conviendrait également que le comité sur les questions financières régionales étudie également les problèmes de la dette de l'hémisphère, en tenant compte des travaux en cours et en s'appuyant, le cas échéant, sur une ample gamme de connaissances spécialisées.

11. Infrastructure de l'hémisphère

Le développement de l'hémisphère procède de mesures infrastructurelles urgentes, y compris l'affectation prioritaire de ressources financières, conformément aux législations nationales et avec

la participation des secteurs public et privé. Il devient de plus en plus essentiel pour les pays de tout l'hémisphère de renforcer les apports de capitaux productifs privés en faveur de projets solides du point de vue économique et écologique, puisque la croissance des sources officielles de capitaux marque le pas par rapport aux besoins de la région.

Les gouvernements:

- Chargeront les banques de développement multilatérales de collaborer avec eux, et le cas échéant avec les entreprises privées, en vue d'élaborer des mécanismes permettant de prendre soin des problèmes de crédit et d'investissement.
- S'appuieront sur l'expérience régionale et sous-régionale des pays de l'hémisphère, afin d'appuyer le développement infrastructurel.
- Elaboreront, s'ils le souhaitent, des mécanismes adéquats, y compris des engagements multilatéraux et bilatéraux sur les règles et les pratiques de réglementation et de droit visant à encourager les investissements privés, nationaux et étrangers, en faveur de projets infrastructurels nationaux et transfrontières.

12. Coopération dans le domaine de l'énergie*

Les pays de l'hémisphère ont entamé une nouvelle ère de croissance économique, fondée sur une coopération économique accrue, des échanges libéralisés et des marchés ouverts. Le développement économique durable exige la coopération des pays de l'hémisphère dans le domaine de l'énergie.

Les gouvernements:

- Convoqueront au cours du premier semestre de 1995, une réunion de suivi des représentants officiels de l'hémisphère, afin d'encourager la coopération dans l'étude de moyens visant à développer l'industrie énergétique de l'hémisphère, conformes aux stratégies énergétiques nationales les moins onéreuses et aux activités décrites dans le "Partenariat pour une utilisation de l'énergie durable", dans les domaines suivants:
 - ◇ Etude des moyens d'utilisation du secteur énergétique pour promouvoir une croissance économique durable.
 - ◇ Coopération pour l'étude des moyens d'optimiser et de faciliter les dispositifs de financement des institutions financières internationales en vue d'appuyer l'élaboration de projets dans le secteur énergétique, notamment ceux ayant trait à la valorisation des économies d'énergie et des énergies renouvelables non conventionnelles.
 - ◇ Coopération pour promouvoir les investissements de capitaux et pour encourager l'utilisation de dispositifs financiers novateurs pour développer les investissements dans le secteur énergétique et pour développer les économies d'énergie et les énergies renouvelables non conventionnelles, conformément aux lois et aux besoins de développement de chaque pays.

- ◊ Promotion de l'utilisation, en ce qui concerne l'énergie, de technologies efficaces et non polluantes, aussi bien conventionnelles que renouvelables, débouchant sur un niveau plus élevé de connaissances et d'acquis techniques dans ce domaine.
- ◊ Etude du développement des efforts en cours pour établir des installations électriques et d'autres énergies dans le cadre des réglementations nationales et, le cas échéant, dans celui d'accords sous-régionaux.

*Cette initiative est intégralement liée à la rubrique concernant le Partenariat pour l'énergie durable.

13. Infrastructure des télécommunications et de l'information

L'infrastructure de l'information d'un pays - télécommunications, technologie de l'information et radio-télédiffusion - constitue un élément essentiel du développement politique, économique, social et culturel. Les besoins de développement en ce domaine aux Amériques sont immenses. Les gouvernements des Etats américains ont l'intention de répondre à ces besoins en prenant des mesures multiples, en harmonie avec leurs législations respectives, comme par exemple: en encourageant les investissements du secteur privé à développer leur participation dans le secteur de l'infrastructure des télécommunications et de l'information; en promouvant la concurrence; en mettant en oeuvre des régimes de réglementation flexibles; en stimulant la diversité de contenu, y compris la diversité culturelle et linguistique; en offrant aux fournisseurs de services et d'information un accès aux réseaux d'information; et en garantissant un service universel, de façon à ce que les avantages de l'infrastructure de l'information soient à la disposition de tous les membres de nos sociétés.

Les gouvernements:

- Participeront aux débats actuellement en cours, au niveau international, sur les mesures mentionnées ci-dessus et s'efforceront de prendre ces mesures dans leur propre pays, en tenant compte des conditions et des circonstances nationales.
- S'efforceront de rendre les informations concernant le gouvernement plus disponibles au public par des moyens électroniques.
- Etudieront la disponibilité et l'interopérabilité des connections avec les réseaux internationaux qui facilitent les échanges internationaux, améliorent l'éducation ainsi que l'accès aux soins de santé.
- Encourageront les grandes universités, les bibliothèques, les hôpitaux et les organismes publics à avoir accès à ces réseaux, en s'appuyant sur les travaux du Réseau d'information scientifique et technologique inter-universitaire de l'OEA pour l'hémisphère.
- Elaboreront et exécuteront, par le biais de la Commission inter-américaine des télécommunications (CITEL) et en coordination avec les organisations sous-régionales des télécommunications, un programme de travail destiné à:

- ◊ Evaluer les moyens de réglementation, techniques et juridiques pour promouvoir la libéralisation, les normes communes, l'interopérabilité des réseaux et la compatibilité d'utilisation du spectre radio.
 - ◊ Examiner les moyens de promouvoir une plus grande uniformité des processus d'homologation du matériel de télécommunication entre les pays membres.
 - ◊ Elaborer des directives régionales pour la prestation des services de réseau international à valeur ajoutée.
- Appuyer une réunion, d'ici 1996, coordonnée par la CITEEL, de responsables supérieurs des télécommunications pour tenir des débats plus approfondis sur les actions ci-dessus.

14. Coopération scientifique et technologique

Il est nécessaire de ré-évaluer l'interaction constante des dispositifs infrastructurels de coopération scientifique et technologique dans la région, de donner l'impulsion nécessaire à une coopération améliorée, de réduire les entraves à la collaboration, de développer la demande technologique, et de diffuser les informations concernant les possibilités technologiques grâce aux progrès informatiques, et, dans l'ensemble, d'améliorer la communication entre les grandes organisations scientifiques et technologiques (S&T), les chercheurs de la région, et les petites et moyennes entreprises technologiques en croissance.

L'engagement des pays des Amériques envers la non prolifération bénéficie d'une impulsion nouvelle à la suite de l'acceptation, par certains pays de l'hémisphère, du régime international de garanties de sécurité. Les progrès exceptionnels réalisés dans ce domaine doivent être soulignés et devraient contribuer à de meilleures possibilités de coopération dans le domaine des biens et technologies de pointe.

Les gouvernements:

- Convoqueront, dans l'année qui suit, une réunion des ministres chargés des Sciences et de la Technologie dans l'hémisphère, afin d'évaluer les progrès et de promouvoir les programmes Bolivar et MERCOCYT (Marché commun des connaissances scientifiques et technologiques) de l'OEA, afin d'apporter l'appui nécessaire pour perfectionner les partenariats scientifiques et les entreprises technologiques de la région, et étudier la possibilité d'établir un conseil scientifique et technologique.
- Emploieront les mécanismes multilatéraux existant dans la région pour aborder un grand nombre de points d'intérêt commun dans le domaine S&T, y compris le développement de la formation professionnelle technique, l'élaboration et l'exécution de politiques nationales et de programmes régionaux, la diffusion et la normalisation en matière de science et de technologie (y compris la métrologie et autres normes techniques), l'élaboration de la technologie de l'environnement, et des partenariats plus efficaces pour la promotion de l'enseignement et de la compétitivité.

- Stimuleront une interaction accrue sur ces questions dans l'hémisphère et appuieront les efforts d'ores et déjà engagés par d'autres instances, notamment l'Institut interaméricain pour la recherche sur le changement mondial, et l'Institut international de recherche pour la prévision du climat. Les gouvernements appuieront l'évolution et la diffusion de nouvelles initiatives, telles que le Programme d'enseignement et d'observation mondial pour l'environnement (GLOBE).
- Confirmeront qu'ils souhaitent participer à de nouvelles initiatives entraînées par la demande du secteur privé et des intérêts non gouvernementaux, en matière de possibilités technologiques.
- Confirmeront leur engagements nationaux à partager les informations scientifiques et technologiques avec d'autres partenaires de l'hémisphère, conformément à leurs législations respectives, et à développer la coopération en matière de recherche scientifique et écologique.

15. Tourisme

Le tourisme est important pour nos économies et de grande valeur pour encourager la compréhension entre les populations des Amériques.

Les gouvernements:

- Prendront des initiatives pour stimuler le tourisme dans l'hémisphère.

III. VAINCRE LA PAUVRETE ET LA DISCRIMINATION DANS NOTRE HEMISPHERE

D'importants secteurs de la société de notre hémisphère, particulièrement les femmes, les minorités, les handicapés, les populations autochtones, les réfugiés et les populations déplacées, ne sont pas équipés pour participer pleinement à la vie économique. Près de la moitié de la population de l'hémisphère vit encore dans la pauvreté. La participation accrue des pauvres aux économies régionales, l'accès à des ressources productives, un appui adéquat aux systèmes de protection sociale et des investissements accrus en capital humain, constituent d'importants mécanismes pour appuyer l'élimination de la pauvreté. A la recherche de ces objectifs, nous réaffirmons notre appui aux stratégies détaillées dans le document adopté par l'Assemblée générale de l'OEA : "Engagement de partenariat pour le développement et la lutte contre l'extrême pauvreté".

Le Sommet mondial sur le développement social qui se tiendra à Copenhague en mars 1995, ainsi que la Conférence mondiale des Nations Unies sur la Femme, à Beijing en septembre 1995, permettront de définir des stratégies de promotion de l'intégration sociale, d'emploi productif et de suppression de la pauvreté.

16. Accès universel à l'éducation

L'alphabétisation universelle et l'accès à l'éducation à tous les niveaux, sans distinction de race, d'origine nationale ni de sexe, constituent la base indispensable d'un développement socio-culturel durable, de la croissance économique et de la stabilité démocratique.

Les gouvernements:

- Garantiront un accès universel à une éducation primaire de qualité, en collaboration avec les participants des secteurs public, privé et non gouvernemental, et avec l'appui d'institutions multinationales. En particulier, les gouvernements s'efforceront d'atteindre, d'ici l'an 2010, un taux d'achèvement du primaire de 100% et d'inscription dans le secondaire de 75% au minimum, et de préparer des programmes destinés à supprimer l'analphabétisme, prévenir l'absentéisme scolaire et améliorer la formation des ressources humaines.
- Encourageront, avec l'appui d'institutions financières internationales et du secteur privé, la formation professionnelle de la main-d'oeuvre, la scolarisation des adultes, en s'efforçant de faire en sorte que cette éducation soit davantage pertinente par rapport aux besoins du marché et des employeurs.
- Perfectionneront la formation des ressources humaines, et la formation technique, professionnelle et des enseignants, qui sont essentiels pour mettre en valeur la qualité et l'égalité de l'éducation dans l'hémisphère.
- Développeront l'accès à l'enseignement supérieur et en amélioreront la qualité, tout en encourageant la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur aux fins de produire les connaissances scientifiques et technologiques nécessaires au développement durable.
- Appuieront les stratégies destinées à surmonter les carences nutritionnelles des élèves des écoles primaires, afin d'améliorer leur capacité d'apprendre.
- Appuieront la décentralisation, y compris la garantie de financement adéquat et d'une ample participation des parents, des enseignants, des dirigeants de la communauté et des responsables officiels à la prise de décision dans le domaine de l'éducation.
- Réviseront les programmes de formation existant dans la région et l'hémisphère, et les rendront plus sensibles aux besoins actuels.
- Créeront un partenariat, au niveau de l'hémisphère, en oeuvrant par le biais des organisations existantes, pour offrir une instance consultative aux gouvernements, aux participants non gouvernementaux, aux hommes d'affaires, aux donateurs et aux organisations internationales, dans le but de procéder à la réforme des politiques éducatives et d'orienter les ressources de façon plus efficace.

- Encourageront vivement le Sommet de mars 1995 pour le développement social et la quatrième Conférence sur la Femme, en septembre 1995, à aborder la question d'accès universel à l'éducation.

17. Accès équitable aux soins de santé de base

En dépit des progrès impressionnants réalisés dans l'hémisphère, les limites imposées à l'accès et la qualité des services de santé entraînent une mortalité infantile et maternelle qui reste élevée, notamment dans les groupes ruraux pauvres et autochtones.

Les gouvernements:

- Souscriront aux objectifs de santé maternelle et infantile du Sommet mondial de l'enfant de 1990, de l'accord de Nariño de 1994 et de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, et réaffirmeront leur engagement à réduire la mortalité infantile d'un tiers et la mortalité maternelle de moitié par rapport aux niveaux de 1990, d'ici l'an 2000.
- Souscriront à un ensemble de base de services cliniques, de prévention et de santé publique conformes aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation pan-américaine de la santé (OPS) et de la Banque mondiale, et au Plan d'action convenu lors de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994. Cet ensemble comprendra les interventions concernant la santé infantile, maternelle et la reproduction, y compris les soins prénataux, de l'accouchement et postnataux, les informations et les services de planification de la famille, la prévention VIH/SIDA, ainsi que les vaccinations et les programmes de lutte contre les autres causes principales de la mortalité infantile. Les plans et les programmes seront élaborés selon un dispositif décidé par chaque pays.
- Elaboreront ou mettront à jour les plans ou les programmes d'action nationaux de réforme en vue d'atteindre les buts de la santé infantile, maternelle et de la reproduction, et pour garantir un accès universel non discriminatoire aux services de base, notamment les programmes d'éducation et de prévention sanitaires. Les plans et les programmes seront élaborés conformément à un mécanisme décidé par chaque pays. Les réformes couvriraient les services communautaires de base pour les pauvres, les handicapés et les populations autochtones; une infrastructure de santé publique renforcée; des variantes de financement, de gestion et de prestation des services; une assurance de qualité et un recours plus fréquent aux participants non gouvernementaux et aux ONG.
- Renforceront le réseau inter-américain existant concernant l'économie et le financement de la santé, qui constitue une instance internationale de communication des connaissances techniques, d'informations et d'expériences, en vue de l'orienter vers les efforts de réforme de la santé. Le réseau réunit des représentants officiels, des représentants du secteur privé, des institutions et des acteurs non gouvernementaux, des donateurs et des scientifiques, pour des débats, des analyses et une formation concernant les politiques et d'autres activités visant à faire progresser la réforme. Il vise le renforcement des capacités nationales dans ce domaine critique et encourage la coopération de tout l'hémisphère.

- Convoqueront une réunion spéciale des gouvernements de l'hémisphère, des donateurs et des organismes techniques internationaux concernés, qui sera accueillie par la Banque inter-américaine de développement, la Banque mondiale et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), en vue d'établir le cadre des mécanismes de réforme de la santé, définir le rôle de l'OPS quant à la surveillance de la mise en oeuvre régionale des plans et des programmes nationaux, et de planifier le renforcement du réseau, notamment des contributions des co-commanditaires à cet égard.
- Saisiront l'occasion de la réunion du Conseil de direction de l'OPS des ministres de la Santé de l'hémisphère occidental, avec la participation de la BID et des donateurs, pour élaborer un programme destiné à combattre les maladies endémiques et transmissibles, ainsi qu'un programme de prévention de la transmission du VIH/SIDA, et à identifier des sources de financement.
- Encourageront vivement le Sommet de mars 1995 pour le développement social et la quatrième conférence mondiale sur la Femme de septembre 1995 à aborder la question de l'accès universel aux soins de santé.

18. Renforcer le rôle des femmes dans la société

Le renforcement du rôle des femmes dans la société est d'une importance fondamentale non seulement pour leur épanouissement dans un contexte d'égalité et d'équité, mais également pour atteindre un véritable développement durable. Il est essentiel de renforcer les politiques et les programmes destinés à améliorer et à amplifier la participation des femmes dans tous les domaines de la vie politique, sociale et économique, et à améliorer leur accès aux ressources de base nécessaires pour l'exercice intégral de leurs droits fondamentaux. Prendre soin des besoins des femmes signifie, dans une grande mesure, contribuer à l'atténuation de la pauvreté et des inégalités sociales.

Les gouvernements:

- Reconnaîtront et respecteront totalement tous les droits des femmes, à titre de condition essentielle de leur développement en tant que personnes et pour la création d'une société plus juste, unie et pacifique. A cette fin, il faudra promouvoir des politiques garantissant que les femmes jouiront d'une protection intégrale de leurs droits juridiques et civiques.
- Tiendront compte des questions féminines dans les plans de développement et les projets de coopération, et encourageront la réalisation du potentiel des femmes, le développement de leur productivité par l'éducation, la formation, le développement des compétences et l'emploi.
- Encourageront la participation des femmes dans le processus décisionnel, dans toutes les sphères de la vie politique, sociale et économique.
- Adopteront des mesures appropriées pour répondre à la violence contre les femmes et la faire diminuer.

- Adopteront des mesures appropriées pour améliorer les capacités de gain des femmes en dehors des métiers traditionnels, réaliser leur autonomie économique et leur garantir un accès égal sur le marché du travail à tous les niveaux d'emploi, aux systèmes de sécurité sociale, de crédit et pour acquérir des biens et une propriété foncière.
- Coopéreront intégralement avec le Rapporteur spécial - nommé récemment par la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme - sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.
- Appuieront et oeuvreront activement à la réussite de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la Femme, qui se tiendra à Beijing en septembre 1995.
- Encourageront, le cas échéant, la ratification et le respect de la Convention internationale des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes et de la Convention interaméricaine sur la prévention, la condamnation et la suppression de la violence contre les femmes.
- Renforceront encore la Commission interaméricaine sur les femmes.
- Demanderont aux organisations financières et techniques, régionales et internationales, d'intensifier leurs programmes en faveur des femmes; encourageront l'adoption de procédures de suivi concernant les mesures nationales et internationales comprises dans le présent plan d'action.

19. Promotion des micro-entreprises et des petites entreprises

Les micro-entreprises et les petites entreprises représentent un important pourcentage de l'emploi des pauvres, notamment des femmes, et contribuent un pourcentage important du produit national brut de nos pays. Un appui renforcé en faveur des micro-entreprises et des petites entreprises constitue un des éléments-clé d'un développement durable et équitable.

Les gouvernements:

- Poursuivront ou entameront des programmes de déréglementation et de simplification administrative.
- Multiplieront les efforts visant à permettre aux entreprises d'obtenir des informations sur les technologies appropriées (notamment les technologies favorables à l'environnement), les marchés, les procédés, les matières brutes et les systèmes de gestion leur permettant d'être plus concurrentielles dans le cadre de l'économie mondiale.
- Elaboreront des programmes de déréglementation financière en vue de réduire le coût des opérations de crédit et de renforcer la capacité institutionnelle du secteur financier au service des micro-entreprises et des petites entreprises, et encourageront la participation active des organismes multilatéraux et bilatéraux, des banques de développement, des banques

commerciales et autres organisations intermédiaires de crédit, conformément à des normes rigoureuses de performance.

- Renforceront les institutions et les programmes prestataires de services et faciliteront l'accès à la formation et à l'assistance technique pour rendre possible la participation de ce secteur à l'économie mondiale par l'exportation de ses produits et de ses services.
- Encourageront la coopération entre les entreprises de ce secteur pour leur permettre de tirer parti des avantages des économies d'échelle, sans perdre leurs caractéristiques spécifiques.
- Encourageront le renforcement des relations entre les institutions publiques, privées et mixtes (publiques/privées), qui appuient le secteur des micro-entreprises et des petites entreprises, par le biais de programmes d'information, de formation, d'assistance technique, de financement et de création d'associations, permettant ainsi à ce secteur de s'épanouir à long terme.
- Recommanderont aux organisations multilatérales de développement, notamment la Banque mondiale et la Banque inter-américaine de développement, la création ou le renforcement de fonds et d'autres mécanismes destinés à appuyer les micro-entreprises et les petites entreprises.

20. Casques blancs - Corps de secours d'urgence et de développement

"L'Initiative des casques blancs" repose sur la conviction qu'un effort international concerté des pays en développement et industrialisés peut faciliter l'élimination de la pauvreté, et renforcer également les capacités de réponse humanitaire rapide de la communauté internationale, en cas de crise ou autre situation d'urgence humanitaire, sociale ou du développement.

Les Etats américains pourraient faire oeuvre de pionniers en ce domaine en créant un corps national de bénévoles, pour répondre à l'appel des autres pays de la région. Ces corps nationaux pourraient éventuellement être mis à la disposition des Nations Unies.

Les gouvernements, à titre volontaire:

- Créeront, organiseront et financeront un corps de bénévoles pour oeuvrer au niveau national, et en même temps, être à la disposition des autres pays de l'hémisphère, et éventuellement des Nations Unies, en attente, pour des actions de prévention, de secours, de réaménagement et de coopération technique, sociale ou de développement, dans le but d'atténuer les effets des désastres naturels et dans d'autres situations de besoin et d'urgence sociale et de développement.
- Se chargeront, par le biais de la création d'un corps national de bénévoles, des tâches suivantes:
 - ◊ Sélection et formation de leur corps national de bénévoles;
 - ◊ Financement de leur corps national de bénévoles, en encourageant la promotion de la participation du secteur privé;

- ◊ Capacité opérationnelle d'envoi de bénévoles spécialisés, sur bref préavis et à la demande des Nations Unies, pour prendre soin de situations ou pour prévenir les effets engendrés par des désastres naturels et autres situations d'urgence humanitaire.
- Contribueront à la création de ce corps et inviteront les entreprises, les fondations et les institutions financières privées de la région à ce faire.
- Contribueront à l'élaboration d'un fichier international de volontaires, à conserver dans un plan cadre de l'ONU, en complément des activités des mécanismes existants de l'ONU. Il conviendrait de convier la BID, l'OEA et l'OPS à accorder leur participation et leur aide à la création de ce corps.

VI. GARANTIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROTEGER NOTRE ENVIRONNEMENT NATUREL POUR LES GENERATIONS FUTURES

21. Partenariat pour une utilisation de l'énergie durable*

Conformément à l'Action 21 et à la Convention cadre sur les changements climatiques, le développement et l'utilisation durables de l'énergie encouragent le développement économique et répondent aux préoccupations écologiques. Il conviendrait que les gouvernements et le secteur privé encouragent un accès accru à des services énergétiques fiables, propres et peu onéreux, par le biais d'activités et de projets qui répondent aux impératifs économiques et écologiques et sociaux, dans le contexte des buts nationaux de développement durable et des contextes législatifs nationaux.

Les gouvernements:

- Rechercheront, conformément aux législations nationales, des stratégies énergétiques nationales peu onéreuses, tenant compte de toutes les options, y compris le haut rendement énergétique, les énergies renouvelables non conventionnelles (par ex. : solaire, éolienne, géothermique, petites installations hydro-électriques et biomasse) et les ressources énergétiques conventionnelles.
- Insisteront sur une détermination commerciale des prix décourageant le gaspillage énergétique.
- Identifieront, aux fins de financement et de développement prioritaire, au minimum, un projet économiquement viable dans chacun des domaines suivants: énergie non conventionnelle renouvelable, haut rendement énergétique et énergie conventionnelle propre.
- Encourageront les programmes d'électrification rurale, en coopération avec le secteur privé et les communautés rurales et isolées, en tenant compte, le cas échéant, de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, conformément au cadre de réglementation national.
- S'efforceront de ratifier et d'entamer la mise en oeuvre des dispositions de la Convention cadre sur les changements climatiques, entrée en vigueur le 21 mars 1994.

- Encourageront la Banque mondiale et la Banque inter-américaine de développement à accroître rapidement et amplement, dans le cadre des prêts concernant l'énergie, le financement des projets concernant le haut rendement énergétique et l'énergie renouvelable, pour améliorer la durabilité écologique des sources d'énergie conventionnelles, conformément à la rationalité économique.
- Feront appel aux institutions financières multilatérales et aux autres institutions publiques et privées, afin de financer des programmes régionaux et nationaux destinés à appuyer le présent plan d'action, notamment les programmes de formation et d'échanges, ainsi que la coopération technologique, conformément aux besoins et aux situations des pays récipiendaires.
- Appuieront la coordination et la coopération technique entre pays, par le biais des organisations régionales existantes, notamment par l'identification et l'exécution de projets, les programmes de formation et les échanges de personnel et d'information afin d'amplifier les capacités.
- Encourageront l'identification et l'exécution de projets du secteur privé destinés à atténuer les dégagements de gaz provoquant l'effet de serre.
- Convoqueront un Symposium sur l'énergie durable, dans la première moitié de 1995, pour aborder les activités de suivi relatives à cette initiative. Dans un esprit de coopération, les pays partageront leurs expériences et débattront des progrès d'exécution de ce plan d'action.

*Cette initiative est intégralement liée à la rubrique concernant la Coopération dans la domaine de l'énergie.

22. Partenariat pour la biodiversité

Notre hémisphère renferme plus de la moitié de la biodiversité mondiale. Afin de maintenir le développement socio-économique de l'hémisphère, il nous faut intensifier nos efforts pour comprendre, apprécier et employer dans la pérennité cette base de ressources vivantes. Il nous faut agir dès maintenant pour accroître les capacités techniques et de gestion, ainsi que la prise de conscience publique des efforts nationaux et internationaux dans ce domaine. L'Action 21, la Convention sur la diversité biologique et les autres instruments internationaux connexes constatent ces besoins et demandent la conservation et l'utilisation durable des ressources de la biodiversité.

Les gouvernements:

- S'efforceront de garantir que les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont intégrées dans des activités de développement économique pertinentes, y compris la sylviculture, l'agriculture et la gestion de la zone côtière, en tenant compte de la dimension sociale et de l'incidence de ces activités.
- Elaboreront et exécuteront les politiques, techniques et programmes destinés à évaluer, conserver et employer de façon durable les ressources de la biodiversité terrestre, maritime et côtière.

- S'efforceront de ratifier la Convention sur la biodiversité et rechercheront les possibilités de collaboration dans ce contexte, et, le cas échéant, d'autres instruments internationaux et régionaux concernant l'environnement.
- Appuieront les dispositifs gouvernementaux démocratiques visant à inciter la participation du public, notamment des membres de communautés autochtones et autres groupes concernés, à l'élaboration des politiques portant sur la conservation et l'utilisation durable des environnements naturels. Il conviendrait que chaque pays définisse les formes de cette participation.
- Elaboreront des plans et des programmes nationaux pour établir et renforcer la gestion des parcs et des réserves naturelles, en s'efforçant de les relier à des avantages économiques, sociaux et écologiques pour les populations locales.
- Renforceront les capacités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, par le biais de programmes concernant la gestion des parcs et des zones protégées, des forêts et des marécages, le Plan d'action des Etats insulaires en développement, l'Initiative du récif de corail, les projets d'appui de la CITES et le Plan d'action régional de la Caraïbe contre la pollution des océans.
- Lanceront une "Décennie de la découverte" pour promouvoir la coopération technique et scientifique dans l'hémisphère et pour faciliter les échanges d'informations ayant trait à la protection et à l'utilisation durable de la biodiversité.
- Amplifieront l'appui aux initiatives de formation et d'instruction portant sur l'utilisation durable des ressources de la biodiversité et encourageront les activités des universités, des participants du secteur non gouvernemental, des ONG et du secteur privé destinées à appuyer la formation des gestionnaires et à accroître le pouvoir des communautés locales.
- Demanderont aux institutions financières multilatérales, notamment la BID et le Dispositif mondial pour l'environnement, d'appuyer les projets régionaux et nationaux admissibles.
- Examineront les progrès dans l'exécution des activités nationales et internationales décrites ci-dessus, lors de la Conférence au sommet sur le développement durable, qui se tiendra en 1996 en Bolivie, et lors des conférences ministérielles annuelles ultérieures sur le développement durable.

23. Partenariat pour la prévention de la pollution

Comme reconnu à l'Action 21, une gestion solide de l'environnement constitue l'élément essentiel du développement durable. Des efforts de coopération sont nécessaires pour élaborer et améliorer, conformément aux législations nationales et aux instruments internationaux pertinents: (1) les cadres de travail de la protection de l'environnement, et (2) les dispositifs destinés à mettre en oeuvre et à appliquer les réglementations sur l'environnement. A cette fin, un nouveau partenariat encouragera les activités de coopération pour l'élaboration de mesures, lois et institutions concernant l'environnement; la promotion de la prise de conscience et la participation du public; la

recherche de la coopération technologique, financière et autre; et la facilitation des échanges d'information, notamment sur les technologies sérieuses du point de vue écologique. Les activités de ce partenariat reprendront et feront progresser l'exécution des accords et des principes internationaux, y compris ceux convenus lors de la Conférence mondiale des Nations Unies, en 1992, sur l'environnement et le développement et la Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des Etats insulaires en développement, dans les domaines choisis à titre prioritaire par les pays de l'hémisphère.

Les gouvernements:

- Renforceront et développeront les capacités techniques et institutionnelles en vue d'aborder les priorités écologiques telles que les pesticides, la contamination par le plomb, la prévention de la pollution, l'atténuation des risques, les problèmes d'évacuation des déchets et d'assainissement, l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, l'accès à l'eau potable, les problèmes de l'environnement urbain, et la promotion de la participation et de la prise de conscience du public.
- Elaboreront et mettront en oeuvre des plans d'action nationaux pour éliminer progressivement le plomb dans le carburant.
- Renforceront les cadres nationaux de protection de l'environnement et les dispositifs destinés à l'exécution et à leur application, en incorporant des critères et leurs objectifs de durabilité dans le cadre des stratégies nationales et autres de développement.
- Entameront des consultations nationales pour définir les priorités en vue d'une éventuelle collaboration internationale.
- Appuieront les mécanismes gouvernementaux démocratiques pour encourager la participation du public, notamment des membres des populations autochtones et autres groupes concernés, dans l'étude des politiques concernant l'incidence écologique des projets de développement, ainsi que l'élaboration et l'application des lois sur l'environnement.
- Convoqueront une réunion d'experts techniques, désignés par chaque pays concerné, afin d'élaborer un cadre de partenariat coopératif, en s'appuyant sur les institutions et les réseaux existants, afin de définir les projets prioritaires. Ces projets seront, au départ, axés sur (1) les problèmes de santé et d'environnement associés à l'utilisation abusive de pesticides et (2) les incidences de la contamination par le plomb, provenant du carburant et d'autres sources. Les activités ultérieures traiteraient des problèmes ayant trait à l'évacuation des déchets, la qualité de l'air, la pollution marine par les navires et d'autres sources, ainsi que les problèmes associés à l'urbanisation.
- Encourageront la participation des organisations, telles que la BID, le FIM, la Banque mondiale, l'OPS, l'OEA, les participants non gouvernementaux et les ONG, le cas échéant, afin de financer, d'élaborer et d'exécuter les projets prioritaires.

- **Elaboreront des politiques et des lois pour l'environnement dans le but de garantir une intégration économique régionale réalisée dans le sens de la durabilité écologique.**
- **Créeront des dispositifs de coopération entre organismes gouvernementaux, notamment dans les domaines légaux et d'application des lois, afin de faciliter les échanges d'informations sur l'environnement, la coopération technologique et le renforcement des capacités.**
- **Elaboreront des lois et des réglementations écologiques compatibles, dotées d'un haut niveau de protection de l'environnement, et encourageront la mise en oeuvre d'accords internationaux sur l'environnement.**
- **Examineront les progrès de l'exécution des activités internationales et nationales décrites ci-dessus lors de la Conférence au sommet sur le développement durable, qui aura lieu en Bolivie en 1996, et lors de réunions ministérielles annuelles ultérieures sur le développement durable.**

Annexe

La principale responsabilité d'exécution du présent Plan d'action incombe aux gouvernements, à titre individuel et collectif, avec la participation de tous les éléments de nos sociétés civiles.

Nous faisons appel aux organisations ou aux institutions existantes pour mettre en oeuvre l'ensemble d'initiatives se dégageant du présent Sommet des Amériques. Dans de nombreuses instances, nous proposons l'examen de questions précises lors de réunions ministérielles, de haut fonctionnaires ou d'experts. Nous proposons également l'exécution de certaines de ces initiatives en partenariat entre le secteur public et privé. Désireux de tirer parti des dispositifs existants dans notre hémisphère, et considérant les différentes propositions comprises dans le présent Plan d'action, nous présentons les recommandations suivantes, sans qu'elles empêchent tout Etat de solliciter, le cas échéant, d'autres institutions qui ne figurent pas au présent document.

I. Principales initiatives auxquelles participeront les organisations et les institutions internationales

A) L'OEA détiendra un rôle prédominant de suivi des différentes décisions de la présente réunion au sommet. En ce qui concerne le Plan d'action, le rôle d'appui de l'OEA est particulièrement important en ce qui concerne les éléments suivants:

- Renforcement de la démocratie
- Promotion et protection des droits de l'homme
- Lutte contre la corruption
- Elimination de la menace du terrorisme national et international
- Renforcement de la confiance mutuelle
- Libre-échange aux Amériques
- Infrastructure des télécommunications et de l'information

Le Plan d'action prévoit également que l'OEA remplisse des fonctions dans les domaines suivants:

- Promotion des valeurs culturelles
- Lutte contre les stupéfiants illicites et la criminalité connexe
- Coopération scientifique et technologique
- Renforcement du rôle des femmes dans la société

- **Partenariat pour la prévention de la pollution**

B) Nous faisons appel à la Banque interaméricaine de développement pour appuyer les activités précisées dans le Plan d'action. Les mesures convenues dans la récente augmentation de son capital et la reconstitution du Fonds d'opérations spéciales s'engagent d'ores et déjà dans la direction des orientations cernées et il conviendrait de les souligner plus particulièrement. Le rôle de la BID est particulièrement important dans le cadre des éléments suivants:

- **Accès universel à l'éducation**
- **Accès équitable aux services de santé de base**
- **Promotion des micro-entreprises et petites entreprises**
- **Partenariat pour une utilisation de l'énergie durable**
- **Partenariat pour la biodiversité**
- **Partenariat pour la prévention de la pollution**

En outre, le Plan d'action prévoit également que la BID et ses organismes affiliés remplissent des fonctions dans les domaines suivants:

- **Promotion et protection des droits de l'homme**
- **Dynamisation de la société/participation communautaire**
- **Promotion des valeurs culturelles des Amériques**
- **Lutte contre la corruption**
- **Lutte contre le problème des stupéfiants illicites et de la criminalité connexe**
- **Libre-échange aux Amériques**
- **Développement et libéralisation des marchés de capitaux**
- **Infrastructure de l'hémisphère**
- **Coopération scientifique et technologique**
- **Casques blancs - Corps pour les secours d'urgence et le développement**

C) Nous faisons également appel à d'autres organisations internationales, notamment l'ECLAC et l'OPS pour notre hémisphère, ainsi qu'à la Banque mondiale et à tous les organismes de la famille

des Nations Unies, actifs dans l'hémisphère, pour appuyer l'exécution des rubriques du Plan d'action, le cas échéant.

II. Réunions de haut niveau

Les réunions et conférences de haut niveau sont demandées pour procéder à l'exécution des missions découlant du Sommet:

- Conférence au sommet sur le développement durable (Bolivie - 1996), et réunions ministérielles annuelles de suivi
- Conférence ministérielle sur la lutte contre le blanchiment d'argent (précédée d'une réunion de travail)
- Conférence des donateurs sur les programmes de développement de substitution pour juguler le trafic de stupéfiants
- Conférence mondiale anti-stupéfiants
- Conférence spéciale de l'OEA sur la lutte contre le terrorisme
- Conférence régionale sur les mesures de confiance (Chili - 1995)
- Réunions des ministres chargés des échanges internationaux (juin 1995, mars 1996)
- Réunion du Comité sur les questions financières de l'hémisphère
- Réunion de l'hémisphère sur le développement des industries énergétiques (premier semestre de 1995)
- Réunion des ministres chargés des Sciences et de la Technologie (1995)
- Réunion des gouvernements, des donateurs et des organismes techniques pour établir les mécanismes de la réforme de la santé
- Symposium sur l'énergie durable (première moitié de 1995)

III. Initiatives dans lesquelles les partenariats entre les secteurs public et privé jouent un rôle important

- Renforcement de la démocratie
- Promotion et protection des droits de l'homme
- Dynamisation de la société/participation communautaire

- **Promotion des valeurs culturelles**
- **Lutte contre la corruption**
- **Infrastructure de l'hémisphère**
- **Coopération scientifique et technologique**
- **Accès universel à l'éducation**
- **Accès équitable aux soins de santé de base**
- **Promotion des micro-entreprises et petites entreprises**
- **Casques blancs - Corps de secours d'urgence et du développement**
- **Partenariat pour une utilisation de l'énergie durable**
- **Partenariat pour la biodiversité**
- **Partenariat pour la prévention de la pollution**

*La Table ronde sur
l'environnement et l'économie
est un organisme indépendant qui est
mandaté par le Parlement du Canada et qui
relève directement du Premier ministre.*

*Elle joue un rôle catalyseur dans la
définition, l'interprétation et la promotion,
pour tous les secteurs de la société
canadienne de même que pour toutes les
régions du pays, des principes et de la
pratique du développement durable.*

National Round Table
on the Environment
and the Economy

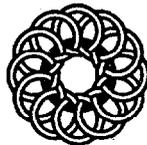


Table ronde nationale
sur l'environnement
et l'économie